

6211-01-035

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ
ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 janvier 2018 à 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, avenue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 JANVIER 2018

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DUPLESSIS

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN..... 4

M. MARC FAFARD (DM9)..... 13

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

M. MICHEL GIGNAC ET M. BERNARD GAUTHIER (DM11)..... 26

PAUSE

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM)

M. ANDRÉ MICHEL ET M. ANTOINE GRÉGOIRE (DM6)..... 33

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

M. DANIEL GIRARD (DM3)..... 39

SYNDICAT DES MÉTALLOS

M. NICOLAS LAPIERRE ET M. MARC DUCHESNE (DM4)..... 53

MOT DE LA FIN..... 56

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal.

10 Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

 Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire, monsieur Georges Lanmafankpotin.

15 L'équipe de la commission d'enquête est composée de madame Anny-Christine Lavoie, monsieur Jasmin Bergeron, qui sont analystes, de monsieur Maxandre Guay-Lachance, qui est coordonnateur du secrétariat de la commission, de madame Alexandra Barbeau, qui est conseillère en communication, et de madame Rachel Sebareme, qui est notre agente de secrétariat.

20 Il est à noter qu'en raison des moyens de pression exercés par le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, notamment la grève du temps supplémentaire, les analystes et la conseillère en communication de l'équipe de la commission ne sont pas présents durant cette deuxième partie d'audience. Madame Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale, est présente avec nous ce soir afin de soutenir les travaux de la commission.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Michel Guimond, qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Steve Trahan, responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience sont enregistrés et retranscrits par monsieur Christophe Bolduc, sténographe officiel, qui suit les travaux de la commission à distance. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet au centre de consultation dont vous trouverez les informations à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE.

35 Nous avons tenu, les 19 et 20 décembre derniers, la première partie de l'audience publique à Fermont, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40

Nous abordons ce soir à Sept-Îles la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires et de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet. Je rappelle qu'hier soir nous étions à Fermont.

5 Le déroulement de la séance est le suivant. Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 11 janvier dernier leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

10 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 à 20 minutes; pour ce temps-là, nous nous devons de faire respecter ce délai par équité entre les présentations des mémoires. Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

15 Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Donc, dans le cas de gens qui ne s'étaient pas annoncés. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et disposeront de dix minutes pour leur présentation.

20 Au cours de la deuxième partie de l'audience publique, le promoteur du projet et les personnes ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer, ils sont toutefois invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Nous avons actuellement ce soir six présentations qui sont prévues.

25 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, à l'arrière de la salle.

30 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

35 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Ainsi, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée.

40 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans la présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres.

5 Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données
erronées. Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre qui est tenu à l'arrière de
la salle, et les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos
devront être brefs et factuels. Nous allons aussi permettre, parce que des fois il y a des mémoires qui
sont substantiels, donc les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine
prochaine.

10 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête
et, le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront
déposées dans les centres de documentation et dans le site web du BAPE. Elles pourront être
consultées gratuitement par Internet au centre de consultation régionale.

15 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de
vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission
concernant le projet. Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 17 avril prochain. Par la suite, la
ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

20 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse. C'est à la lumière de
ces deux rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision
d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

25 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions seront disponibles dans les
centres de documentation ainsi que dans le site web du BAPE et peuvent être consultés, comme je l'ai
dit tout à l'heure, sur Internet. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

30 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête
sera également rendue publique et accessible.

35 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audience publique sur l'environnement s'est muni d'une
Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire -- donc
il y en a un certain nombre de questionnaires qui ont été distribués sur les chaises -- afin d'évaluer la
qualité des services offerts.

40 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le
questionnaire et de le remettre au secrétariat, donc à Maxandre Guay-Lachance, à la sortie, avant de
quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous, je vous remercie à l'avance de
prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

Maintenant, sans plus tarder, nous allons inviter les premiers participants qui sont inscrits.

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DUPLESSIS

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Jean-Gabriel Soulières-Jasmin de l'Organisme bassins versants Duplessis à venir faire sa présentation.

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :

Bonsoir, oui.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :

Parfait. Donc, merci. Donc, comme vous avez mentionné, mon nom est Jean-Gabriel Soulières-Jasmin et je suis chargé de projet pour l'Organisme de bassins versants Duplessis.

Donc, premièrement, nous, sur la question de l'analyse environnementale, on s'est spécialisé un peu plus justement sur la partie eau, tout ce qui touche à l'eau, étant donné que notre organisme touche aux enjeux en lien avec l'eau douce. Donc, je vais commencer avec une partie qui traite plus de l'eau de surface, puis par la suite nous allons continuer avec une partie sur l'eau souterraine, puis après ça j'ai quelques autres petits détails, là, concernant l'eau de sédiment -- les sédiments, et puis je vais par la suite, à la fin, si j'ai le temps, faire quelques commentaires sur les mesures d'atténuation.

5
10
Donc, concernant la qualité physico-chimique de l'eau, de l'eau de surface, dans ce rapport, il est dit que certaines stations, tout de suite en aval des effluents miniers principaux, sont représentatives du milieu naturel et qu'elles ne sont en aucun cas impactées par les activités minières. Une station dite représentative de milieu naturel ne se doit pas d'être localisée en aval ou quasi immédiatement des principaux effluents miniers. Même si cette dernière est localisée en amont ou en périphérie immédiate du site minier et qu'elle ne reçoit aucune eau ayant été en contact avec le site minier, il risque d'y avoir tout de même dépôt de contaminant atmosphérique, qui est soit de la famille des hydrocarbures, des sulfates ou de la matière en suspension. Ces stations même en amont du site ne peuvent être considérées comme des sites témoins représentatifs des milieux naturels de la zone à l'étude.

15
Afin d'obtenir cette représentativité, il est nécessaire de s'éloigner bien plus en amont et de s'assurer qu'il n'y ait aucune influence, ni atmosphérique, ni hydrologique, ni hydrogéologique. Tels que les résultats obtenus à même les zones de mélange des effluents miniers l'indiquent, de fortes concentrations de l'effluent demeurent dans la zone de confluence du ruisseau Webb avec la rivière aux Pékans. Par conséquent, des stations dites témoins ne devraient pas être considérées comme telles puisqu'elles reçoivent des eaux contenant un certain pourcentage de l'affluent minier qui potentiellement peuvent véhiculer des contaminants en aval de la Pékans.

20
Plusieurs dépassements de critères, que ce soit pour les métaux lourds, tel que l'aluminium ou les nutriments, tels que les nitrates, sont observés à même l'effluent minier HS-1. L'aluminium et les nitrates dépassent d'une façon récurrente les critères de toxicité chronique de la protection de la vie aquatique. Ces mêmes dépassements sont observés à l'effluent minier MS-2.

25
30
Quant au fer, l'azote ammoniacal et les nitrites, ceux-ci dépassent ces mêmes critères, mais d'une façon moins fréquente. Malgré ces constances de dépassement, très peu de stations de suivi de la qualité de l'eau de surface sont localisées en dehors des propriétés foncières d'ArcelorMittal. En effet, la station la plus en aval, qui est la station 17, est à peine à deux kilomètres de la zone de confluence avec le ruisseau Webb. Celle-ci enregistre une dilution de l'effluent minier de 8.9 %, ce qui est tout de même non négligeable, connaissant l'importance des cours d'eau de tête dans l'écologie de la rivière Moisie. Il serait tout de même important de compléter un suivi bien plus rigoureux de la qualité de l'eau de surface en période d'exploitation, ceci en rajoutant des stations de suivi échelonnées sur les 30 premiers kilomètres en aval de la dernière station.

35
40
De façon générale, la méthodologie autour des analyses de l'eau de surface, des plans d'échantillonnage de l'eau de surface et de son suivi sont peu abordés ou ne sont pas décrits selon la nomenclature scientifique. En effet, la section « matériels et méthodes » de ce rapport est presque inexistante et les informations sont éparées dans le texte et incomplètes, de surcroît. En fait, il s'agit pourtant de la section la plus facile à écrire dans un rapport scientifique. Le chercheur dans le domaine des sciences de l'eau doit être capable de reproduire l'étude et critiquer les résultats. Dans cette optique, il est très difficile dans ce rapport d'apposer une critique constructive puisque plusieurs

éléments cruciaux pour la compréhension de cette section manquent.

Voici quelques informations manquantes essentielles au bon cheminement du lecteur. Tout d'abord, il est d'important mentionner la durée, le nombre de stations et le nombre de paramètres échantillonnés, et ceci, pour chaque campagne d'échantillonnage menée sur l'eau de surface. Ensuite, il est important de dénoncer l'hypothèse de travail. Dans ce document, il est dit que les eaux de surface sont échantillonnées sur plusieurs campagnes, sans pour autant mentionner le but de cet échantillonnage ni l'hypothèse à laquelle les résultats de cette étude se doivent d'y répondre. Finalement, il est aussi important d'étoffer le présent travail avec des analyses statistiques. Bien que l'auteur ait trouvé des tendances dans les données sur la qualité de l'eau, ces résultats n'ont pas de poids scientifique, car ils n'ont pas été prouvés par des tests de tendance, comme des corrélations, donc il n'y a pas vraiment de preuve qui dit que c'est... ça ne provient pas du hasard.

Donc, ceci était pour la partie de l'eau de surface.

Au niveau de la partie de l'eau souterraine. Donc, ici, je vais plus un petit peu point par point, donc je me réfère à l'analyse environnementale. Donc, concernant le point 7.7.1.1 sur la qualité de l'eau souterraine, on peut lire dans le rapport :

« Un total de 12 échantillons d'eau souterraine a été prélevé en septembre 2013 dans les puits d'observation du secteur de l'agrandissement du parc Hesse. De plus, l'eau souterraine de 7 puits a été échantillonnée le 26 et 27 octobre 2014 lors d'une deuxième campagne. »

Maintenant, parce que là, on parlait du parc Hesse, l'agrandissement du parc Hesse, maintenant pour ce qui est du parc Nord-Ouest : 13 échantillons d'eau souterraine dans 7 puits différents ont été effectués dans le bassin projeté nord-ouest.

Donc, dans le rapport, il y a absence de la méthodologie, un peu comme je parlais plus tôt, mais là, ici, c'est aussi au niveau de l'eau souterraine, donc il y a une absence de méthodologie expliquant la localisation des sites et la raison derrière le nombre d'échantillons effectués. Au niveau scientifique, l'emplacement des sites d'échantillonnage et le nombre d'échantillons nécessaire doivent être représentatifs de l'aire d'étude afin de pouvoir associer une valeur significative aux données, qui nous permet par la suite de donner des résultats.

Donc, ce rapport n'explique pas la méthodologie derrière l'effort d'échantillonnage, qui est un élément très important dans une méthodologie, pour déterminer si les valeurs sont vraiment représentatives. Donc, la question ici est de savoir si les données sont réellement représentatives de l'ensemble du milieu perturbé.

Au niveau du pH, pour le parc Hesse dans l'agrandissement, on parle aussi, ici, on dit :

« Les pH mesurés en 2013, 2014 varient de 5.42 à 12.73. »

Ce qui, sur l'échelle de pH, est une variation assez énorme.

5 « Les valeurs mesurées dans le secteur nord -- donc on nomme trois puits ici, le puits P4R, P5R et P6R -- sont particulièrement élevées. »

Donc, de 11.9 à 12.7. On dit dans le rapport :

10 « Il est possible que les valeurs obtenues en 2013 soient causées par un développement incomplet du puits suite à son aménagement. En effet, le pH mesuré l'année suivante dans le puits P6R présentait une valeur plus faible. »

Donc, 7.39 en 2017 versus 11.9 en 2013. Puis par la suite on continue en disant :

15 « Les deux autres puits n'ont pu être échantillonnés en 2014. »

Donc, on observe une très grande variance dans les données, avec très peu d'échantillons. Comme, en fait, les échantillons ici, c'est les échantillons que j'ai nommés préalablement, donc 12 et 13, là, pour chaque puits. Donc, pour la deuxième campagne d'échantillonnage, sur ces puits-là, il y en a deux qui n'ont pas pu être échantillonnés.

20 Donc, on observe une très grande variance, comme je disais, dans les données, avec peu d'échantillons, et aucune piste d'explications scientifiques pour expliquer cette variation. Donc, il est très difficile d'élaborer un diagnostic représentatif des données étant donné qu'on n'a pas de représentativité au niveau des données qui ont été collectées, ce qui fait que, par la suite, en fait, il n'y a pas eu mention de tests statistiques justement pour vérifier la véracité de ces données.

Au niveau du parc Nord-Ouest projeté, encore une fois dans l'eau souterraine, donc :

30 « Certaines valeurs de pH mesurées in situ -- sur le site -- sur les échantillons d'eau souterraine prélevés semblent erronées... »

Donc, on commence le paragraphe comme ça. Puis par la suite, on continue :

35 « ... près ou plus de 14 -- donc on ne le sait pas -- et n'ont pas été considérées. »

Donc, en plus d'avoir près ou plus de 14 données qui sont erronées, elles ne sont donc... elles ne sont pas considérées. Donc, ce qui aurait dû être des données nous permettant d'aller chercher des résultats sont juste mises de côté parce que, pour une raison qui n'est pas mentionnée, les données

40

sont erronées.

5 Donc, encore une fois, pour être scientifiquement représentatif de l'ensemble de la zone, ma question : est-ce qu'on a vraiment le nombre d'échantillonnages qui nous permet justement d'avoir cette représentativité-là? Puis, encore une fois, j'aimerais savoir quelle est l'explication... l'explication de ces données erronées, puis aussi un élément très important, l'explication de la localisation des puits, car c'est aussi un élément vraiment important, donc la localisation sur le site, pour que les données qu'on a représentent vraiment l'entièreté du site à l'étude, pas un 25 % dans le coin... dans le nord.

10 Donc, par la suite dans le texte on continue, puis il y a une phrase ici qui dit :

 « Une certaine corrélation entre pH et conductivité est remarquée. »

15 Quelle est la force de la corrélation? De quelle manière une « certaine » corrélation peut être utilisée comme résultat? Quel est le coefficient de corrélation? 0.6, 0.7, 0.9? On s'entend que c'est sur 1, donc 1, c'est une corrélation parfaite entre deux éléments; 0, c'est qu'il n'y a aucune corrélation. Donc, ici, on fait juste mentionner qu'il y a une « certaine » corrélation, donc comment on peut interpréter ces résultats-là dans un rapport d'analyse environnementale?

20 En continuant, maintenant je vais continuer au niveau différents nutriments et métaux. Donc, en ce qui concerne les valeurs de sodium dans la zone d'agrandissement du parc Hesse, les valeurs varient de 1.3 à 222 milligrammes par litre, pour une valeur moyenne de 24 milligrammes par litre, une médiane de 4.9 milligrammes. Donc, ici, on parle du site qui, en fait, qui est limitrophe au parc Hesse qui est actuellement en fonction, donc qui est pratiquement à côté. Donc, par rapport aux données que je viens de vous donner.

25 Maintenant, en comparaison avec le parc à résidus Nord-Ouest, donc celui qui va être un peu plus éloigné des activités actuelles, où en principe il n'y a aucune activité minière pour le moment, on observe des données qui varient ici de 0.5 milligramme à 24 milligrammes. Donc, ce qu'on peut voir, c'est qu'on va aller chercher une moyenne dans la zone d'agrandissement, donc qui est limitrophe aux activités actuelles, on va retrouver une moyenne de 24 milligrammes pour le sodium, alors que dans le milieu où on n'est pas supposé d'avoir d'activités minières, on retrouve les données qui vont entre 0.5 et 24, donc ce qui fait qu'on obtient une valeur moyenne beaucoup plus basse donc de sodium lorsqu'on s'éloigne des activités actuelles.

30 Donc, la question se pose à savoir si le parc Hesse actuellement a un impact sur les zones limitrophes qui entourent le parc exploité, car cela supposerait qu'on retrouve une contamination autour des zones d'exploitation en activité. Donc, ma question aussi est de savoir si, en ce moment, ces données-là sont considérées comme normales. Donc, est-ce que c'est normal qu'en périphérie d'un site minier où il n'y a pas d'exploitation actuellement on va retrouver des données significativement plus

élevées pour le sodium que lorsqu'on s'éloigne du site en activité?

5 Donc, je vais continuer un peu dans le même domaine. Au niveau de la zone d'agrandissement du parc Hesse, le même puits P4R, où on a retrouvé les plus grandes quantités de sodium dans ce que je viens de vous parler, ce puits-là P4 possède des concentrations -- en sulfate, cette fois-ci, pas en sodium -- en sulfate de 300 milligrammes par litre, comparé à des valeurs qui ne vont pas au-dessus de 30 milligrammes par litre pour les autres puits, et de 4 milligrammes de chlorure, comparé aux autres puits, avec des valeurs variant entre 0.5 et 1 milligramme. Donc, ces données-là que je viens de dire sont associées au parc, à l'agrandissement du parc Hesse.

10 Donc ici, en fait, l'important, c'est que dans un des puits qu'on retrouve près du parc en activité, on va retrouver à l'intérieur de ce puits des valeurs vraiment plus élevées que les autres pluies -- les autres puits, pardon, dans la même région. Donc là, la question... Puis aussi, en fait, pour continuer, je vais arrêter avec les chiffres, là, mais les concentrations en carbonate et sulfate sont aussi beaucoup plus élevées dans ce puits-là que dans les autres puits en périphérie du parc Hesse.

20 Donc, j'aimerais savoir pourquoi ce même puits, qui est en bordure de la zone actuellement active, possède-t-il des valeurs aussi élevées pour autant de critères? Vu sa proximité des opérations, il serait important de comprendre pourquoi ce puits montre-t-il des résultats ainsi. Il est impératif de comprendre si ces valeurs sont de nature anthropique ou naturelle, ce qui est aussi un gros questionnement pendant tout le long de ce rapport-là.

25 Donc, en bref, on retrouve dans la zone parc Hesse des concentrations qui excèdent souvent les seuils de différents paramètres ou les seuils de... les critères.

Pour la même chose maintenant au niveau des concentrations de produits pétroliers. Donc ici, les concentrations des produits pétroliers nommés C₁₀-C₅₀, si on lit :

30 *« Par contre, 8 des 13 échantillons ont affiché des concentrations excédant les seuils d'alerte ou les critères RESIE pour l'aluminium, le cuivre ou le zinc. Ces valeurs sont vraisemblablement attribuables à des teneurs naturelles. »*

35 Donc ça, en fait, ce que je viens de vous lire, c'est une partie du rapport. Maintenant, moi je me demande : comment peut-on affirmer cela dans un rapport environnemental scientifique sans être appuyé par quelconque source d'informations qui corrobore, en fait, l'information du rapport? Donc, on est en train de dire ici que bien qu'on ait des dépassements des critères, le rapport comme tel dit : *« Ces valeurs sont vraisemblablement attribuables à des teneurs naturelles. »* Donc, on n'a aucune explication de ces dépassements dans les critères. La seule chose qui est mentionnée dans le rapport, c'est que c'est vraisemblablement attribuable. Donc, bref, il n'y a aucune recherche scientifique qui peut baser cette affirmation-là dans le rapport. Donc, comment on peut savoir que c'est vraisemblablement

attribuable à des valeurs naturelles? Voilà ma question à ce sujet.

5 Donc, dans le « *Sommaire des résultats pour l'eau souterraine* », on dit que le rapport mentionne des dépassements aux critères de RESIE -- donc les critères de résurgence dans les eaux de surface et infiltration dans les égouts -- et malgré que là, on peut voir une disparité flagrante des données cumulées, le rapport affirme, sans aucune source, aucune référence, aucune explication, que ces dépassements sont de sources naturelles. Par la suite, le rapport dit que ces données seront utilisées comme données de référence pour les nouveaux critères de comparaison pour le suivi environnemental -- environnemental, pardon.

10 Donc, ma question ici : sur quelle base explicative, statistique et scientifique peut-on bouger, changer les valeurs de... les critères de base de bonne qualité de l'environnement? Donc... Parce que, ici, tout ce qu'on dit, c'est : ces valeurs-là doivent provenir d'éléments naturels, donc avec cette information-là, on va maintenant baser nos critères de qualité de l'environnement sur ces nouvelles données-là qui n'ont pas d'explication scientifique, selon le rapport.

15 Dans les mesures d'atténuation pour cette section-là, dans le rapport on peut lire :

20 « *Dans la mesure du possible, en hiver...* »

25 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, vous avez encore cinq minutes.

30 **M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :**

Parfait. Donc :

35 « *Dans la mesure du possible, en hiver, des abrasifs seront utilisés au lieu de fondants.* »

40 L'expression « Dans la mesure du possible » est très vague, subjective et n'engage à rien. Donc, j'aimerais vraiment savoir c'est quoi les critères qui déterminent la « mesure du possible » parce que je ne les connais pas. Puis les mesures du possible devraient être définies afin d'avoir une ligne directrice permettant de savoir quand les abrasifs seront utilisés et quand ceux-ci ne pourront pas l'être et pourquoi et quels seront les impacts de l'utilisation des fondants dans ce cas-là.

Rapidement, au niveau de la condition des sols, on lit dans le rapport :

45 « *Selon le Répertoire des terrains contaminés du MDDELCC, deux terrains sur le site minier du Mont-Wright sont enregistrés. Il s'agit d'un bassin de traitement des eaux huileuses et d'un système de*

pompage et de traitement des eaux souterraines, tous deux associés aux concentrateurs. Leur réhabilitation n'est pas terminée. »

5 Donc ça, c'est ce qu'on peut lire dans le rapport. Donc moi, par la suite, je suis allé sur le site du
gouvernement, puis selon le site du gouvernement, sa dernière mise à jour à propos de cette
information-là date de 2001, ce qui veut dire que les sites contaminés sont présents depuis plus de 15
ans sur le site de Mont-Wright et leur réhabilitation n'est pas terminée. Donc, j'aimerais savoir pourquoi
ces réhabilitations-là ne sont pas terminées, puis en sachant que sur le terrain actuel de la mine
10 ArcelorMittal on observe deux sites contaminés depuis 15 ans, comment on va savoir qu'ils vont
réellement suivre le modèle qu'ils affirment concernant le suivi des activi... bien, le suivi des activités
puis le suivi des activités de réhabilitation?

15 Maintenant, je vais passer... Donc, je vais passer au niveau... maintenant on parle, encore une
fois dans les sédiments, ici, j'ai trouvé une place qui parlait des sédiments du lac Webb, donc le dernier
affluent avant que l'eau se déverse dans la rivière aux Pékans. Donc, ça dit :

*« Dans chaque plan d'eau, les cinq échantillons ont été analysés en un seul composite, de sorte
qu'il n'est pas possible de voir s'il y a un gradient de contamination dans le lac Webb. »*

20 Donc... puis je ne comprends pas l'importance de dire que notre échantillonnage a été fait de
manière qu'on ne peut pas analyser nos données. Donc, encore une fois, cette phrase-là n'apporte rien
pour comprendre, pour obtenir des résultats qui vont par la suite nous permettre de faire des mesures
d'atténuation.

25 Donc, ici, on dit aussi... on parle ici de concentrations de chrome dans le lac Webb, dans les
sédiments.

30 *« Des concentrations élevées de chrome ont été mesurées dans le lac Webb, mais l'analyse ne
permet pas de distinguer si une partie du lac présente une problématique ou si la concentration de ce
métal demeure relativement la même dans l'ensemble du lac. »*

35 Les auteurs affirment explicitement que les analyses effectuées ne permettent pas d'obtenir des
résultats permettant d'expliquer la situation du lac Webb concernant les concentrations de certains
métaux dans les sédiments. La seule piste mentionnée est une fuite provenant d'un bassin de
contaminants. Il est donc impossible avec ce genre de données d'élaborer quelconque diagnostic
quantitatif ou qualitatif ou des pistes de mesures d'atténuation pour mieux comprendre. Et donc, encore,
on observe ici des résultats qui n'ont pas vraiment de valeur ou de portée scientifique, donc on n'est pas
capable d'émettre un diagnostic sur le lac Webb avec ces données. Le lac Webb étant le dernier cours
d'eau recevant les eaux de la mine avant qu'elles se jettent dans la rivière aux Pékans, je trouve ça un
40 petit peu étrange qu'on ne soit pas capable de tirer des données.

5 Puis, en fait, je vais finir avec seulement le... je suis passé à travers les mesures d'atténuation, puis, en fait, j'ai trouvé ça un peu étrange, car, c'est peut-être moi, mais sur les 128 ou 129 mesures d'atténuation qui sont mentionnées dans le rapport, 39 de celles-ci sont seulement des affirmations disant qu'ils vont respecter la loi ou les règlements. Donc, je ne sais pas si une affirmation de la sorte rend sa place dans une mesure d'atténuation, en fait c'est plus un guide du bon samaritain qui respecte les lois. Donc moi, personnellement, je ne vois pas ça comme une mesure d'atténuation, je vois juste ça comme une obligation. Donc, je ne viendrai pas mettre une obligation. Donc, eux autres, ce n'est pas la mesure qu'eux vont appliquer, c'est seulement ce qu'ils doivent... à quoi ils doivent se conformer. Donc, ça représente à peu près 30 % des mesures d'atténuation.

10 Puis ça, c'est les... j'ai seulement sélectionné celles où on retrouve explicitement le mot : « Selon la loi, selon la réglementation », mais en lisant les autres, je suis pas mal sûr qu'avec un peu plus de temps j'aurais pu aller voir dans la loi par exemple sur la qualité de l'eau, la qualité de l'environnement, puis me rendre compte que les différentes actions qu'ils vont porter par exemple sur la construction des routes et tout, par exemple ils vont dire qu'on doit laisser 60 mètres de bordure, de végétation de part et d'autre des routes construites, d'après moi, ce genre d'informations là est probablement des obligations, des règles pour respecter justement la Loi sur la qualité de l'environnement.

20 Donc, ma question est de savoir : quelles sont ou combien y a-t-il de mesures d'atténuation qui sortent du cadre... qui sortent du cadre vraiment de la loi? Parce qu'on a observé à travers... à travers toutes nos lectures, on a observé qu'il y a un manque au niveau de la rigueur scientifique pour aller chercher des données représentatives. Donc, je peux comprendre qu'il n'y a pas énormément de caractérisations qui ont été faites dans la région, donc étant donné qu'on a peut-être des valeurs qui sont plus ou moins représentatives, moi je crois que, pour la compagnie minière, ils devraient au moins augmenter leurs standards. Donc, bien que peut-être qu'ils ne représentent pas très bien à l'aide de leurs caractérisations l'état actuel de la mine, pour compenser, ils pourraient au moins s'assurer d'avoir des mesures d'atténuation qui sont beaucoup plus élevées que les lois et les règlements.

30 Donc, je vous remercie beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

35 Effectivement, la question de la qualité de l'eau, on la regarde bien. Effectivement, le promoteur, bon, ils ont pris des données, soit de... autant de l'eau de surface, surtout de l'eau souterraine, bon, sur peu d'années, là, en 2013, 2014, l'eau souterraine au total ils parlent de 32 données, donc effectivement, compte tenu des surfaces impliquées...

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :

Exact.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est relativement peu de données. Alors, c'est certain que la commission regarde cette question-là pour voir : est-ce que des échantillonnages complémentaires pourraient être requis? Ça, on le regarde.

10 Puis effectivement, bon, concernant les variations de qualité, bon, par exemple je me souviens très bien dans l'étude d'impact, je me souviens du commentaire qui dit : « Bien, on a purgé, peut-être mal purgé un puits puis il restait des fluides de forage, ça a donné un pH pas loin de 14. » Donc, ça limite encore plus à ce moment-là le nombre de données disponibles.

15 Alors, soyez assuré, c'est une question bien importante, parce que, effectivement, je rappelle le mandat que la commission a reçu, hein, le titre du dossier c'est : « Aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine du Mont-Wright. » Donc, ce qui est assujéti au mandat, ce sont ces bassins de sédimentation là, donc c'est l'enjeu primaire de la commission, c'est la question de l'eau, puis après ça, bien ce qu'on regarde, c'est bien entendu on essaie de voir un peu les effets cumulatifs...

20

M. JEAN-GABRIEL SOULIÈRES-JASMIN :

Exact.

25

LE PRÉSIDENT :

... de l'exploitation existante. Notre mandat ne porte pas sur un audit de l'exploitation de la mine, mais, par contre, c'est quelle est l'influence de l'activité actuelle de la mine sur la qualité de l'eau souterraine, et cetera, autant en amont qu'en aval. Donc, soyez assuré que ce sont des éléments qu'on va examiner. Est-ce que mon collègue aurait...

30

Ça va. Ça fait que, je vous remercie pour votre présentation.

35

M. MARC FAFARD

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, je vais maintenant inviter monsieur Marc Fafard à s'avancer.

Bonsoir, monsieur.

M. MARC FAFARD :

5 Bonsoir.

10 Donc, bonjour, Marc Fafard, citoyen de Moisie. J'ai apporté... j'ai ressorti des pages des sections de l'étude d'impact des différents documents qui ont été déposés qui viennent appuyer les points ou mes préoccupations dans mon mémoire. Je ne sais pas si vous avez eu la chance de lire mon mémoire?

LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

M. MARC FAFARD :

 Je ne suis pas venu ici pour...

20 **LE PRÉSIDENT :**

 Pas l'annexe, mais (inaudible) tout à l'heure, mais...

M. MARC FAFARD :

25 Exact, je ne suis pas venu ici pour le lire.

30 Donc moi, mes préoccupations principales sont deux, il y en a une troisième que j'ai découverte aussi à la force de la lecture.

35 La première, c'est durant la période d'opération qu'on extensionne, si on veut, jusqu'en 2045, c'est le fait qu'on va augmenter la production -- puis là, je vais parler de l'effluent, c'est ce qui me concerne... ou les deux effluents, mais l'effluent en général -- donc une augmentation de l'effluent avec l'augmentation de la production qui est prévue, puis aussi, on continue une charge annuelle de différents contaminants qui vont être déversés dans le réseau hydrographique de la rivière Moisie.

40 Moi, j'habite à l'embouchure de la rivière Moisie, on est à Sept-Îles présentement, si on regarde ce bassin versant là, il n'y a pas une carte dans tout le document qui montre le bassin versant de la Moisie jusqu'à son embouchure, mais on peut voir que toutes les opérations sont dans ce bassin versant là, et puis c'est comme si on laisse le robinet ouvert pour un autre 45 ans, puis on permet, en

suivant les normes, bien entendu, de déverser différentes quantités d'éléments, naturels ou non naturels, dans la rivière Moisie par l'entremise du lac Webb et de la rivière Pékans.

5 Donc, j'ai sorti un paquet... puis je vais passer à travers, puis je ne m'attends pas qu'on les lise, mais il y a des cartes qui sont quand même intéressantes.

10 Donc, on veut agrandir le parc à résidus, qui garde sa même empreinte, tout ce qu'on fait, c'est qu'on le lève, si on veut, on élève ses pourtours pour permettre une plus grande quantité de résidus miniers d'être accumulés. C'est environ 1.3 million de tonnes de résidus pour produire environ
15 750 millions de tonnes de minerai dans cette période-là. Donc moi, ce qui me préoccupe, c'est toute la portion nord-ouest du parc de résidus, avec les aménagements qu'on fait -- puis on va le voir mieux sur la... Donc, on le voit ici, qu'on agrandit, si on veut, la portion nord-ouest des résidus puis on garde... on pousse toujours l'eau vers le nord-ouest dans notre portion de résidus puis on va rajouter, si on veut, on va mettre l'eau à la tête de notre système de traitement des eaux, qui lui... Là, j'ai inclus les normes, là, qui nous montrent qu'est-ce que c'est, mais finalement les normes c'est une série de quantités ou de concentrations de microgrammes par litre qu'on peut déposer dans notre effluent.

20 Donc, tout ça pour démontrer que l'effluent n'est pas filtré à 100 %, si on veut. Si on respecte les normes, c'est parce qu'il y a quelque chose qui passe, parce qu'on envoie un certain nombre de milligrammes entre une fourchette qui est mise de l'avant. Donc, on peut voir ici le pH, on peut voir le cuivre, on peut voir le fer. Donc, ce sont toutes des quantités qu'on peut multiplier par le nombre de mètres cubes d'eau ou de litres d'eau, qui vont sortir à l'effluent HS-1 et à l'autre effluent S2, qui vont être rajoutés au système de la rivière Moisie.

25 Donc, quand on regarde le système de traitement, comme je disais, des résidus vont... sont déposés dans la partie sud -- dans ce cas-ci, ce n'est pas facile à voir --, mais dans la partie sud du bassin qui coule vers le... selon le gradient de la pente, l'eau s'en va jusqu'au barrage, qui est la section nord-ouest de notre site, là, minier au Mont-Wright, puis ensuite, on le voit bien là, il y a un canal qui amène l'eau vers les deux différents bassins, est nord et est sud, ensuite ça s'en va vers un traitement,
30 puis ensuite vers le lac Webb, la partie par en bas, là.

35 Donc moi, ce qui me concerne, c'est assez visible dans ce cas-là, pour... au niveau d'un accident, on vient d'augmenter les dimensions des bassins versants; on a augmenté la dimension du bassin versant Webb, on augmente la dimension du bassin versant nord-ouest. Donc, on les voit ici, les bassins versants -- le bassin versant Webb étant celui en jaune, celui au nord-ouest du Webb, là, le aqua puis le petit bleu en haut -- on vient modifier ça pour augmenter l'empreinte du parc à résidus.

40 Donc, on prend ces eaux-là, ces espaces-là, ces surfaces-là puis on les rajoute au bassin versant du lac Webb. Donc, il devient un plus grand réceptacle, si on veut. On le décape pratiquement au complet, toute la portion nord-ouest, pour en faire... pour y enlever tout ce qui est gravelle, tout ce qui

5 est silt, tout ce qui est matière absorbante, tout ce qui est végétation, donc on vient de le dénuder complètement. Il va être un peu comme une glissade pour l'eau de pluie, quand elle va tomber dessus. C'est comme un accumulateur, un entonnoir qui s'en va carrément vers notre canal, qui amène les eaux sales vers notre bassin nord, pour ensuite qu'il décante vers le bassin est central, ou sud, puis ensuite vers le bas, vers le bassin versant.

10 Donc moi, ce que je me dis, s'il arrive un problème dans le secteur nord-ouest, par exemple la digue qui... elles sont toutes dures à nommer, là, on va passer encore, mais mettons que la digue nord-ouest -- oui, ici, c'est un bel exemple -- dans la gestion de risque, on a le parc à résidus qui est en haut à gauche, si on a un problème avec la digue qui est entre le parc à résidus puis le bassin nord-ouest, mettons qu'il y aurait une liquéfaction des résidus qui sont à cet endroit-là, suite à une accumulation de pluie, et on peut être après la fermeture ou pendant les opérations, puis qui fait que ça se liquéfie en haut là, bien le contenu du bassin de résidus va se déverser dans le bassin nord, vers le bassin nord en empruntant les canaux de dérivation. Si on était dans un événement de pluies extrêmes, 15 on pourrait même imaginer que les canaux de dérivation des eaux propres, eux aussi auraient pu déborder puis embarquer dans le même enfilage d'eau en descendant vers le sud du bassin versant, pour se ramasser dans le futur bassin versant B+ puis venir s'appuyer sur la digue B+. C'est la zone tampon, si on veut, que le promoteur met de l'avant.

20 Moi, ce que je dis, s'il y a un problème qui est plus gros, qui fait que laver... qui n'est pas... que le barrage A n'est pas capable de contenir puis la digue B n'est pas plus capable de contenir, parce qu'on descend, l'eau prend de la vitesse, on se rapproche du gradient le plus petit ou du diamètre le plus petit de l'entonnoir puis on s'en va directement vers le lac Webb par un canal. Donc, ce qui me fait peur, moi, c'est que toute cette activité minière là, qui est contenue dans... Puis si on regarde, là, par exemple les 25 capacités pour en prendre, bien on voit que les bassins sont remplis la plupart du temps, là, pratiquement jusqu'en haut. Puis on regarde la Directive 019 qui nous dit qu'il faut que ce soit la mesure d'urgence, déversoir à gauche, c'est la ligne rouge dans le milieu, pointillé, on n'a pas beaucoup d'espace dans des conditions particulières pour un accident qui pourrait faire passer par-dessus.

30 Puis si on regarde en haut ici les digues, bien on voit que les pentes ne sont pas à angle, ce n'est pas... ce n'est que représentatif, j'espère, parce que quand on voit dans le plan de construction des digues, les pentes sont beaucoup différentes. Donc, je me demande, moi, si on n'est pas en train de préparer... Puis on regarde, là, le diagramme de... quand je parle aussi qu'il y a un complexe système de canaux aménagés pour gérer les eaux de toute la portion nord-ouest puis du côté ouest du bassin 35 versant, ça pourrait facilement devenir critique, là, avec une calvette qui se lave avec quelque chose... avec des immenses pluies, puis si jamais on avait le barrage qui retient les résidus, bien on serait vraiment dans un... ça se ramasserait dans... le lac Webb ne pourrait même pas arrêter toutes ces choses-là.

40 Donc, je remets ici toutes les superficies d'agrandissement des bassins versants, les débits avec

les différentes pluies. On peut voir qu'il y a quand même, même... elles ne sont pas à l'endroit, là, mais si on prend tous les bassins versants, les superficies de bassins versants qui sont au nord du lac Webb, bien on a environ... bien, on peut le voir, le lac Webb lui-même a 125 kilomètres carrés, le bassin versant, puis si on additionne tous les bassins versants, le lac LV2, toute la série qui sont au nord de ça, bien on peut... on arrive à 170 kilomètres carrés de bassins versants qu'on essaie de ramener dans un lac qui est encore plus petit que la totalité de ces superficies-là. Donc, c'est comme si notre récipient qui est à la fin, pour récupérer un surversement, est plus petit que ce qu'est le potentiel d'accroissement de la quantité d'eau dans ma superficie qui est au nord, en avant si on veut. Donc, même quand on additionne les superficies, on voit que ce n'est pas sécuritaire; le lac Webb est très petit par rapport à... Ici, on le voit quand même bien, là, la photo est à l'envers, c'est un peu plate, là. Mais il faudrait arriver à se servir... Puis on va le voir mieux avec les images... Je vais aller tout de suite à la fin de la présentation, là, vous allez voir que...

Donc moi, ce que je viens dire... puis même si on regarde à la portion nord, les eaux souterraines, tout semble... les gradients hydrométriques, l'eau s'écoule vers la portion directe en haut des deux bassins d'accumulation d'eau. Donc, on voit que même au niveau souterrain, au niveau du contournement, les ruisseaux qui sont au nord du bassin, de notre agrandissement du bassin de résidus, sont tous... il y a une dizaine de petits ruisseaux en peigne, on les dévie puis on les envoie dans un canal d'eau propre puis on leur fait faire le contour. On envoie toute l'eau qui contourne le barrage qui est là, puis qu'il y a les digues juste en dessous. Donc, on crée un potentiel de problème.

Donc ici, on le voit bien, cette photo-là n'est pas claire, mais on voit en haut le canal qui nous... dans le milieu, en blanc, le canal qui vient au lac Webb, on voit les bassins, on voit la digue -- en orange, là, plus au loin, au nord -- qui pourrait se liquéfier, si jamais ça se passait dans ce coin-là, on se ramasserait avec tout ça par en bas.

Là, on voit la progression des travaux, on est rendu en 2027, on voit l'agrandissement, les bassins d'eau, la même chose. Si on avance, et on voit les haldes qui sont rajoutées le long du lac Webb, lui aussi, qui vient encaver encore plus puis diminuer la superficie du bassin versant du lac Webb lui-même, son sous-bassin versant, si jamais on voulait s'en servir comme zone tampon ou comme récipient tampon pour prendre l'eau au fur et à mesure que l'avancement des travaux, bien, son volume potentiel pour accumuler une vague d'eau qui s'en vient diminuée.

Là, on le voit, il est rendu complètement sur le côté d'une falaise, puis si jamais l'eau descendait dans l'axe... Donc, on voit, l'axe il est exactement là, la partie orange en haut, avec la petite pointe d'eau dans le parc à résidus nord, on voit le chemin ou la conduite d'eau, l'autre bassin d'eau, ensuite le bassin au centre puis les conduites vers l'usine de traitement des eaux, ensuite le lac Webb lui-même qui est à la base de ça. Donc, il y a un chemin prédestiné pour l'accident qui va arriver pour se ramasser direct dans le bassin versant du lac Webb, par en bas, il finit en entonnoir, là, à la rivière Pékans.

5 Donc moi, ce que je dis, pour prévenir un accident ou ce potentiel-là d'accident là, pourquoi est-ce qu'on ne se servirait pas du lac Webb lui-même pour en faire une troisième ligne de défense, si on veut. Si on se rappelle le diagramme où on avait les risques, tantôt, avec le bassin de résidus en haut, on avait le bassin nord et le bassin B+ en bas, bien il suffirait d'aménager un autre barrage puis on serait capable de contenir, avec le volume du bassin versant immédiat du lac Webb lui-même, un potentiel déversement qui arriverait du nord. Parce qu'on parle d'immenses quantités d'eau qui ne rentrent pas dans le lac Webb lui-même, là, avec les trois bassins qui sont en... à la file indienne, comme sur un chapelet, là.

10 Donc ça, au niveau d'un accident, je pense que c'est à cet endroit-là qu'il pourrait se passer des choses, là, avec tous les nouveaux canaux. Puis après la fermeture, bien ces canaux-là qui vont dévier les ruisseaux, l'activité hydraulique de surface qui est comme délogée du bassin versant à l'ouest puis qui est ramenée vers le bassin versant du lac Webb lui-même, comment ça va se comporter? C'est toutes des choses qui vont être faites à la main, avec le ruissellement, le printemps, l'automne, des
15 grandes grandes pluies, est-ce que... Pendant les opérations, il va y avoir une certaine maintenance, il va y avoir des pick-ups qui vont se promener sur le bord des calvettes puis qui vont voir ça à tous les jours, s'il y a quelque chose qui se défait, on va le voir tout de suite, mais après la fermeture, il pourrait y avoir un manque de suivi, ou est-ce qu'il va y avoir un suivi de ces infrastructures-là qui vont, à ce moment-là, être presque naturalisées, mais qui vont toujours être vulnérables à un immense coup
20 d'eau? Parce qu'on parle souvent de... on additionne la neige, on additionne les pluies de 100 ans, on a fait un paquet de calculs de simulation, mais moi, je ne pense pas qu'on a imaginé l'éventualité d'un bris du barrage au nord-ouest puis d'une vague de sédiments qui pourrait venir pousser l'eau par en bas puis en faire une genre de... une grosse vague qui viendrait défaire le barrage, ensuite la digue puis qui se ramasserait dans le bassin est. Ça, c'est ma préoccupation comme accident.

25 Au niveau des opérations, bien si on voulait être un promoteur 4.0 qui, par exemple, est conscient du potentiel que la nature nous donne sur la Côte-Nord... On le sait que depuis 50 ans on a vu le caribou s'éloigner, on a vu le saumon s'éloigner, on a vu... Quand on fait une route dans la forêt, c'est clair que les lacs qui vont être accessibles dorénavant vont dépérir dans leur qualité de poissons, si on
30 veut, c'est connu, c'est reconnu ce phénomène-là. Donc moi, ce que je dis, c'est... cette activité minière là puis ce coin-là est très, très actif au niveau des mines, on ne peut plus se permettre de rejeter notre effluent contaminé, même s'il respecte les normes.

35 On l'a entendu par plusieurs qui ont présenté, qui ont dit que les normes puis les réglementations n'étaient pas assez sévères pour la qualité de l'eau du milieu récepteur. Puis j'ai aussi mis là-dedans toutes les pages par rapport au milieu récepteur; il n'est jamais question de la rivière Moisie. Quand on parle du milieu récepteur, on va même jusqu'à dire qu'il va y avoir... il n'y a aucun impact sur le milieu récepteur, même si on voit une légère contamination du lac Webb, là. On l'a vu avec la présentation précédente, les données de caractérisation sont ce qu'elles sont, comment est-ce qu'on peut dire que
40 pendant un autre 50 ans ou 40 ans d'exploitation ou 30 ans d'exploitation la rivière Moisie ou la rivière

5 Pékans ou le... ce milieu-là lui-même -- que j'appelle le milieu récepteur parce que toute cette eau-là aboutit à l'embouchure de la rivière Moisie un jour ou l'autre, c'est clair qu'elle n'est pas isolée dans le lac Webb -- ne peut pas avoir d'impact sur la rivière elle-même? On ne connaît pas sa capacité de... on pourrait dire, de neutralisation, d'absorption, de gestion comme milieu naturel de la quantité d'éléments contaminants qu'on y injecte.

10 Puis si une compagnie voudrait être un bon citoyen corporatif, il pourrait dire : « Bien, dans les années 50, on jetait nos affaires dans le trou là-bas, on envoyait les effluents dans la rivière, on jetait les affaires au bout du quai. » On a tous fait ça. J'ai été sur une ferme puis, au fond du rang, il y avait toujours le dépotoir. Mais on n'est plus dans les années 50. Donc, comment est-ce qu'on pourrait faire pour opérer une mine sans avoir d'impacts, au moins avec notre effluent, quelque chose qui est facile à manipuler puis à contrôler? Parce qu'on l'a dans un tuyau, ce n'est pas comme la poussière puis les eaux de surface puis la contamination périphérique du site lui-même. Pourquoi est-ce qu'on ne traiterait pas cette eau-là à un maximum pour qu'elle soit pratiquement propre? Puisque, dans notre cas ici, on la réintroduit dans un milieu qui est de prestige, qui est une des meilleures rivières à saumon du monde, ce n'est pas pour rien que les Américains ont acheté le fonds de la rivière à plusieurs endroits sur la rivière; les Autochtones s'en ont servi, les Innus, depuis toujours; les blancs qui sont icitte depuis que la baie d'Hudson l'ont laissé tomber pêchent le saumon à son embouchure puis dans la rivière. Comment est-ce qu'on pourrait moralement ne pas vouloir ne pas maganer cette rivière-là?

20 Donc moi, ce que je demande, c'est qu'on ajoute, après, avec un barrage au sud du lac Webb, où on pourrait faire un nouveau site de contenance d'un éventuel dégât, un milieu de décantation naturel. Ce serait un nouveau bassin d'eau mais qui serait naturel, puis on pourrait aménager tout ce qu'il y a tout le tour puis s'assurer que tous les marécages puis la végétation tout le tour pourraient aider même à filtrer ces éléments-là qui sont déjà déposés depuis une cinquantaine d'années, bien on ajoute une usine de filtration à cet endroit-là puis on rejette une eau qui est complètement propre dans la rivière Moisie. Ce ne serait pas beaucoup à demander, là.

30 Parce que quand on regarde les chiffres -- je finis là-dessus, monsieur -- quand on regarde les chiffres, le projet qui est devant nous vaut environ 450 millions de dollars, mettons 500 millions, si on pense à la compensation au lac Jeannine un autre 15 ou 20 millions. La compagnie d'ici 2045 va faire probablement entre 25 et 50 milliards de revenus de l'exploitation de ces 750 millions de tonnes de minerai, puis nous, on va garder comme hypothèque, si on veut, 1.5 milliard ou 1.3 milliard de tonnes de résidus. Donc, on met presque une piastre, mettons 75 cennes pour les 750 millions de tonnes qu'on va récolter, si on veut, de ce projet-là, et on en dépense 500 millions pour entretenir nos résidus, nos infrastructures de résidus. Est-ce qu'on pourrait mettre un peu plus pour entretenir la qualité de l'eau? Quand on pense que le promoteur va multiplier ça, lui, par 50... il va avoir 50 milliards de revenus, là, avec les opérations, dépendamment du prix, là, entre 25 et 50 milliards. Donc, il pourrait justifier je pense économiquement, comme bon citoyen corporatif, pour toute notre plaisance, nous, de la rivière Moisie, là, les pourvoies, les travailleurs sportifs puis les travailleurs touristiques... À aucun moment

5 est-ce qu'on a mis dans les impacts économiques ou sociaux combien il y a de jours de pêche sur la rivière Moisie, combien il y a d'emplois saisonniers sur la rivière Moisie, combien de poisson est sorti de la rivière Moisie, c'est quoi... C'est de la pêche de millionnaires, là, les avions, les jets privés se parquent à l'aéroport pour venir pêcher sur la Moisie. C'est quand même une activité économique importante. On n'en fait aucunement référence, c'est comme si la rivière Moisie n'était même pas là, mais 100 % du projet est dans le bassin versant de la rivière Moisie.

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, je vous remercie pour votre mémoire. C'est certain, vous n'êtes pas le seul à parler du lac Webb, on va avoir une autre présentation qui va en parler. C'est sûr que... je ne sais pas trop quoi penser sur cette question-là. Ce qu'on sait, c'est que le ministère ne veut pas, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques ne veut pas que les promoteurs, depuis plusieurs décennies, installent des systèmes à l'intérieur de cours d'eau existants. Le ministère dit toujours de s'installer...

M. MARC FAFARD :

20 Oui, mais on est dans un cours d'eau, là.

LE PRÉSIDENT :

25 ... à l'extérieur. Ça fait que c'est pour ça que je dis, en ce moment, je ne sais pas quoi penser de ça. En sachant par contre que le ministère... Personnellement, je serais surpris que le ministère permette à un exploitant d'aménager des infrastructures dans un cours d'eau existant.

M. MARC FAFARD :

30 C'est pour ça que j'ai fait...

LE PRÉSIDENT :

35 On l'a vu assez souvent, là, ces dernières années.

M. MARC FAFARD :

40 ... j'ai placé un mot, j'ai utilisé un mot, j'ai dit : ça ne serait plus un lac...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5 **M. MARC FAFARD :**

... ça serait un bassin de décantation naturel. Donc, on n'est plus un lac.

LE PRÉSIDENT :

10

Je comprends votre nuance, mais...

M. MARC FAFARD :

15

Là, il est contaminé à ce point-là, donc le ministère pourrait permettre de faire des infrastructures, parce qu'on se sert de cette cavité-là, finalement, qui est naturelle puis qui est déjà pleine de sédiments contaminés puis qui est notre dernier...

LE PRÉSIDENT :

20

On sait que des...

M. MARC FAFARD :

25

Donc, il pourrait y avoir une façon de jouer sur les mots puis de l'incorporer comme troisième bassin d'eau dans ce projet ici, mais ce serait un bassin naturel puis on se servirait de la nature pour nous aider à stabiliser puis à filtrer nos éléments.

LE PRÉSIDENT :

30

Mais c'est certain que c'est... Disons, dans des choses comme ça, on peut faire des propositions, mais c'est le ministère qui va disposer...

M. MARC FAFARD :

35

Oui.

LE PRÉSIDENT :

40

... en fonction de ses orientations que depuis plusieurs années...

M. MARC FAFARD :

Effectivement. J'ai adressé ça au promoteur aussi parce que...

5 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, on va le regarder, mais à ce stade-ci j'ai une réserve sur, disons, que le ministère pourrait l'accepter. J'ai une réserve sur ce point-là.

10 J'aimerais ça revenir un petit peu aussi sur votre mémoire. Je sais, je voulais quand même souligner, vous aviez manifesté un peu d'insatisfaction sur la qualité. J'en conviens avec vous, ce n'était pas l'idéal, on est allé à Fermont en hiver, si on avait été en été, c'est-à-dire qu'on aurait pu faire monter un camion avec deux fois plus de matériel, là on aurait eu... C'est parce qu'on a réussi à développer un système de webdiffusion dans lequel on est capable, en temps normal, de mettre les projections, hein, 15 que les gens font. Là, dans ce cas-ci, vu qu'on marchait... on était monté en avion avec un kit minimal, on a réussi à traîner une caméra puis à faire marcher ça, on n'était même pas sûr que ça fonctionnerait, pour au moins donner une caméra. Mais c'est sûr qu'en temps normal, maintenant, nos standards normalement...

20 **M. MARC FAFARD :**

Il faut un minimum.

25 **LE PRÉSIDENT :**

... on est capable de projeter. Là, on ne pouvait pas le faire, parce qu'il aurait fallu louer un avion beaucoup plus gros, avec des...

30 **M. MARC FAFARD :**

Oui, mais ça devrait faire partie du minimum.

35 **LE PRÉSIDENT :**

... 10, 15 000 dollars plus cher.

40 **M. MARC FAFARD :**

C'est impossible de suivre si on ne voit pas ce qu'il y a à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

C'est un peu ça que je voulais vous mentionner, là. Normalement, on est capable de projeter à distance effectivement sur le web, là.

5

M. MARC FAFARD :

Le formulaire aussi...

10

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est exceptionnel, Fermont en hiver, oui.

M. MARC FAFARD :

15

Le formulaire à remplir à chaque fois, là, mon nom, mon adresse, mon numéro de téléphone, mon courriel; si je veux poser une question, ça me prend cinq minutes juste remplir ça, c'est désagréable.

20

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez poser plusieurs questions. Pour l'instant, c'est le mécanisme qu'on a. C'est sûr qu'on a déjà fait des discussions si on était capable d'avoir quelque chose de plus convivial, là, c'est-à-dire... mais à date, hein, on est un peu dépendant de la technologie.

25

M. MARC FAFARD :

Juste mettre l'écran...

30

LE PRÉSIDENT :

Donc, si on est capable de développer des outils un peu plus conviviaux, on va le faire. Pour l'instant, c'est l'outil qu'on a. Il n'est pas l'idéal non plus, mais c'est celui-là qui est disponible en ce moment.

35

M. MARC FAFARD :

J'ai un dernier point que peut-être j'ai oublié de soulever. Le fait que dans l'étude d'impact on lise que les infrastructures de traitement des eaux pourraient continuer ou être... leur opération pourrait se poursuivre après 2045, lorsque la fosse qu'on voit va être vide, puisqu'il y a plusieurs claims juste en

40

5 ceinture au sud, donc ça veut dire qu'on ouvrirait une autre fosse puis on continuerait à utiliser le même système de traitement des eaux, probablement que les résidus seraient... mais là n'est pas le point. Ça veut dire que l'effluent pourrait continuer à un même rythme pour un autre trois, quatre, cinq décennies à la suite de la décision qu'on va prendre -- que vous allez faire dans vos recommandations, là. Donc, ce n'est pas juste être d'accord sur... jusqu'en 2045 d'avoir toute cette charge-là qui se débarque dans la rivière Moisie, ça va probablement continuer. Donc, c'est pour ça que c'est d'autant plus important que le promoteur peut-être décide à partir de maintenant d'amener les fameux aspects impacts positifs dont on parle dans l'étude d'impact, là, pour le milieu récepteur, à la fin du processus, parce qu'il n'y aura plus d'effluent. Donc, on pourrait peut-être... vu qu'il va toujours y avoir des effluents, est-ce qu'on ne pourrait pas tout de suite diminuer ces impacts-là en augmentant la qualité de l'eau qui est rejetée dans le lac Webb, là, à l'effluent S1?

LE PRÉSIDENT :

15 C'est un enjeu. Le ministère dit : il ne faut pas augmenter les impacts par rapport à ce qui existe, et idéalement, c'est-à-dire, par inférence, ça veut dire également les réduire. C'est sûr que nous c'est dans cette optique-là qu'on...

M. MARC FAFARD :

20 Ça fait déjà 50, 60 ans, 70 ans que ça existe...

LE PRÉSIDENT :

25 ... on va regarder ça.

M. MARC FAFARD :

30 ... ça serait peut-être assez, là, le temps de changer la...

LE PRÉSIDENT :

35 C'est ça. Puis effectivement, nous, déjà on cherche au sujet de la rivière Moisie, effectivement la commission, on essaie de se trouver une belle figure, effectivement on fait une recherche, ce n'est pas évident, mais une belle figure qui représente toute la rivière Moisie, là, c'est ça qu'on est en train de travailler là-dessus, pour avoir une figure de qualité.

M. MARC FAFARD :

40 Je vais vous donner la référence. Sur le site de l'Organisme de bassins versants Duplessis, vous

êtes capable de la sortir vous-même, on a numérisé tous les bassins versants, là, incluant celui de la Moisie.

LE PRÉSIDENT :

5

Ça, c'est une figure qui est assez grande échelle...

M. MARC FAFARD :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

... je suis allé voir sur le site de l'OBV. On essaie d'avoir de quoi qui... avec différentes couches, là, on essaie de voir qu'est-ce qu'on peut aller chercher. On pensait même s'adresser au ministère, parce que tout à l'heure, en marge d'une présentation tout à l'heure, je pense que c'est monsieur Girard, on voyait les matrices graphiques du ministère, est-ce qu'on est capable d'aller parler avec le ministère pour essayer d'avoir un peu plus de qualité? La qualité laisse un peu à désirer, là, mais on essaie...

20

M. MARC FAFARD :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

25

En tout cas, on essaie de se trouver une belle figure, là, de la rivière Moisie. Donc, c'est sûr qu'on avait regardé sur l'OBV, on...

M. MARC FAFARD :

30

Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

35

... on travaille là-dessus, là. Ça fait que si les gens ont d'autres sources, envoyez-nous ça, là, puis... C'est sûr qu'on est toujours nous-mêmes contraints avec les droits d'auteur, mais on a le temps de s'adresser à des gens, s'il y avait des gens qui étaient propriétaires d'une figure intéressante, là.

40

Mais, pour l'instant, je pense que l'avenue qu'on va essayer de faire, c'est de travailler à partir des matrices graphiques du MDDLCC, là, notre cartographe -- notre graphiste va rentrer en communication

avec eux autres pour essayer de... On veut une belle figure.

M. MARC FAFARD :

5 Oui, excellent.

LE PRÉSIDENT :

10 Ça fait que c'est ça qu'on cherche.

M. MARC FAFARD:

Merci beaucoup.

15 **LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie.

20

**M. MICHEL GIGNAC ET M. BERNARD GAUTHIER
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER**

LE PRÉSIDENT :

25

Je vais maintenant inviter le Développement économique Port-Cartier, messieurs Michel Gignac et Bernard Gauthier.

Alors, bonsoir messieurs.

30

M. MICHEL GIGNAC :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire.

35

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

40

M. MICHEL GIGNAC :

5 Je me présente, Michel Gignac, président de la corporation Développement économique de Port-Cartier. Je suis accompagné, ou j'accompagne, monsieur Bernard Gauthier, notre commissaire industriel, qui a fait le mémoire, qui va vous le dire, notre mémoire, et je vais revenir à la fin pour d'autres commentaires. Merci.

M. BERNARD GAUTHIER :

10 Bonsoir messieurs.

LE COMMISSAIRE :

15 Bonsoir.

M. BERNARD GAUTHIER :

20 Notre propos est moins environnemental qu'économique. Donc, on pensait qu'il n'y avait pas de tribune idéale, par contre c'est important pour nous de vous dire un peu le contexte économique que ce projet-là représente pour Fermont, Port-Cartier et également toute la région et le Québec. Vous avez un très grand mandat, c'est un projet important pour l'économie, comme je vous ai dit, du Québec.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

25 **Début de la phrase, à la page 3 : « L'aménagement de nouveaux bassins [...] »**

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] s'exprimer à ce sujet. »

On va vous présenter notre organisme.

30 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 4 : « Développement économique [...] »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] depuis sa fondation en 1978. »

35 On est intervenu dans toutes sortes de dossiers depuis les 40 dernières années.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase, à la page 4 : « Sa mission est principalement [...] »**

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] dans les dossiers régionaux communs. »

Quand on trouve des dossiers communs, on travaille en collaboration au niveau de la Côte-Nord.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

5 **Début de la phrase, à la page 5 : « Liens géographiques et économiques. Le projet [...] »**
Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] de production d'ArcelorMittal. »

C'est une présence très influente parmi notre communauté.

10 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 5 : « Par définition, la Compagnie [...] »
Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] ou dans d'autres régions du Québec. »

15 Le phénomène *fly-in fly-out*, on voulait vous sensibiliser sur cette problématique-là, même si ce n'est pas le sujet principal de vos travaux.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

20 **Début de la phrase, à la page 6 : « Historiquement, les travailleurs [...] »**
Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] ou pour certains *road-in road-out* [...] »

Parce que ce n'est pas juste des gens qui proviennent en avion, vous savez les coûts faramineux de l'avion, c'est des gens qui arrivent aussi en auto ou en camion.

25

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « [...] affaiblit le tissu social [...] »
Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] les travailleurs d'ArcelorMittal. »

30

Vous savez, ce phénomène existe à peu près depuis sept, huit ans. C'est un phénomène qui part des nouvelles mines qui sont ouvertes dans le Grand Nord. À partir du moment où il n'y a pas de municipalité à construire, on comprend que l'économique peut être important au niveau des nouvelles mines, mais pour les municipalités qui existent actuellement, ce phénomène-là est très déstructurant.

35

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « Relations avec le milieu. Depuis le lancement [...] »
Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] plutôt que de mettre de l'énergie dans leur milieu. »

40

Tout le monde comprenait très, très bien la situation. Quand vous êtes en faillite technique, je peux vous dire qu'on a assisté en 2002 -- et j'y étais, et monsieur le président... monsieur Gignac également -- ce n'est pas... ce n'est pas des situations roses à vivre.

5 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « L'achat de Dofasco [...] »

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] de retombées lors de la période de construction. »

10 C'est important pour la région.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 10 : « Ce comité de maximisation a amélioré [...] »

15 **Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] mais bien améliorer leur situation. »**

20 C'est très clair, quand on les rencontre pour une première fois, les grandes entreprises, elles ont une culture d'indépendance et beaucoup privée. Quand on leur dit qu'il va y avoir des gens un peu plus du socio-économique qui intervient dans leurs procédures, ça les... à prime abord, ça ne les rassure pas, on signe des contrats de confidentialité, et je peux vous dire que ça fonctionne présentement à Sept-Rivières.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

25 **Début de la phrase, à la page 10 : « Développement économique Port-Cartier [...] »**

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] les pires scénarios ont été analysés. »

Et on les a vus, les pires scénarios, je peux vous le dire.

30 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 12 : « Nous vous en épargnons ici [...] »

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] sur un sujet aussi important. »

35 **Fin du mémoire.**

M. MICHEL GIGNAC :

40 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, notre mémoire il vient de la tête et non du coeur. Pourquoi qu'il vient de la tête? C'est que ArcelorMittal est la plus grosse compagnie minière du Québec,

et possiblement la plus grosse du Canada, et Port-Cartier et la région, Fermont, en a besoin de l'expansion et qu'elle reste sur la Côte-Nord encore 40 ans.

5 Pourquoi que ça ne vient pas du coeur? C'est que ArcelorMittal, plus souvent qu'autrement, conteste leurs évaluations municipales, leurs taxes municipales. Oui, c'est légal, mais c'est immoral à mes yeux. Pourquoi? Si eux autres paient moins de taxes, c'est le petit citoyen qui a la facture au bout de la ligne. Et, pire que ça, lorsque... étant en expansion v'là six ans, ils ont demandé un bail emphytéotique avec la Ville de 99 ans. L'année passée, ils n'en avaient plus besoin, ils ont envoyé le set de clés à la Ville : « On n'en a plus besoin, on ne remplit pas nos obligations. » C'est encore le peuple
10 qui va payer.

LE PRÉSIDENT :

15 C'est le bémol que vous vouliez mettre.

D'ailleurs, une des questions que je me posais en rapport avec le comité de maximisation des retombées économiques, est-ce que vous avez déjà établi des contacts avec ArcelorMittal?

M. BERNARD GAUTHIER :

20 Oui, effectivement, on a commencé des pourparlers. Comme je vous disais, on a une grande entreprise de la région de Sept-Îles qui est déjà embarquée, on a des réunions. On tient... Il n'y en a pas beaucoup, vous pouvez les calculer sur une main, là, à Sept-Rivières, mais il y en a une...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez commencé à faire le tour, effectivement.

M. BERNARD GAUTHIER :

30 ... qui est embarquée depuis plusieurs mois. On va tous les faire, on va tous les proposer; même le pénitencier de Port-Cartier sera mis à contribution.

35 Oui, il y a une ouverture, on voulait simplement le confirmer officiellement dans une présentation. On nous a demandé de l'information.

40 Il y a aussi encore beaucoup de... j'allais dire, de consultations qu'ils doivent faire à l'interne. Vous savez, c'est des grandes fonctions publiques, hein, 2 400 travailleurs, travailleuses, il faut que les bonnes personnes soient déléguées à ce comité-là, il faut qu'il y ait aussi une certaine culture qui s'installe de la réciprocité d'ouvrir les livres, et nous, d'essayer de les aider le plus possible.

5 Vous savez, ce n'est pas beaucoup plus coûteux -- Hydro-Québec a compris ça il y a de ça 20 ans -- ce n'est pas plus coûteux au niveau des démarches. C'est plus complexe, oui, puis c'est plus de travail, oui. Donc, je vous dirais qu'on comprend que les mégachantiers, on ne pourra pas faire ça tout seul, le Québec s'est bâti avec toute la main-d'oeuvre, mais quand on arrive avec des impacts régionaux, bien on aime bien aussi avoir les impacts positifs, et non juste les impacts négatifs.

LE COMMISSAIRE :

10 Merci. Tout à l'heure, dans vos propos sur les relations avec le milieu, vous avez parlé à la fin de certains dossiers qui sont actuellement litigieux avec ArcelorMittal. Est-ce qu'on peut en savoir plus? C'est quoi exactement? C'est le bail emphytéotique dont vous parliez ou c'est autre chose?

M. MICHEL GIGNAC :

15 C'est principalement avec la Ville, leur contestation de taxes et leur non-respect du contrat qu'ils ont signé pour 99 ans. Puis je... C'est principalement ça. Et lorsque Arcelor conteste les taxes puis que ça peut être un montant minimum de 500 000, puis c'est le citoyen... la Ville, elle doit à ce moment-là envoyer la facture à d'autres personnes, ça veut dire ArcelorMittal à Port-Cartier, c'est notre bateau amiral, c'est notre plus gros employeur, donc l'entreprise qui paie le plus de taxes. Si vous n'êtes pas
20 content du compte de taxes, il y a des choses qui peuvent être faites à tous les quatre ans, tu t'installes pour rentrer du monde à l'hôtel de ville pour les changer. Si tu n'es pas capable de faire ça, bien... Puis négocie... La chambre... que ça soit la corpo, que ce soit la chambre, on est en arrière de l'employeur principal, mais pas au détriment du simple citoyen ou de la petite entreprise.

25 **M. BERNARD GAUTHIER :**

30 Vous savez, il y a une problématique de... il y a une problématique qu'on retrouve au niveau de la mondialisation, c'est qu'on s'éloigne des centres de décision. Donc, cette fois-ci, on a un bureau administratif à Port-Cartier, la maison mère -- pas « la maison mère », mais le... la maison mère est à Longueuil, puis là on se ramasse que les décisions se prennent à Londres. Ce qu'on s'aperçoit depuis les dernières années, c'est qu'on s'éloigne des prises de décision.

35 Habituellement, historiquement, les décisions étaient prises à Port-Cartier et à Fermont. Là, on s'aperçoit que les décisions se prennent à Montréal, et souvent on s'aperçoit, bien là il faut se rendre jusqu'à Londres. Donc, la mondialisation des structures font que ça complexifie et ça éloigne les décisions des milieux d'accueil. Donc, cette partie-là doit être améliorée. Les gens d'ArcelorMittal le savent, il y a beaucoup de brassage d'idées. Puis des expansions, c'est dur aussi sur la main-d'oeuvre, c'est dur sur l'humain, donc il faut qu'ils se recentrent. Je crois qu'ils sont conscients de ça, mais il y a
40 encore beaucoup de travail au niveau de la communication entre le milieu et les gens d'ArcelorMittal.

LE COMMISSAIRE :

Avez-vous discuté avec eux de l'idée du comité consultatif? Est-ce qu'ils ont montré une ouverture par rapport à ça ou?

5

M. BERNARD GAUTHIER :

Oui oui, les gens de la base sont en train d'étudier la structure qu'on leur propose.

10

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15

Alors, messieurs, nous vous remercions pour votre mémoire.

M. BERNARD GAUTHIER :

20

Merci à vous.

M. MICHEL GIGNAC :

25

Merci.

LE PRÉSIDENT :

30

Alors, nous allons faire une petite pause. Donc, il est 20 h 25, donc nous allons faire une pause de 15 minutes, pour reprendre à 20 h 40. Je calcule pour ne pas me tromper. Donc, 20 h 40.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 25
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 40

35

LE PRÉSIDENT :

Alors, si vous voulez prendre place, nous allons recommencer dans quelques instants.

40

**M. ANDRÉ MICHEL ET M. ANTOINE GRÉGOIRE
INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM)**

LE PRÉSIDENT :

5

Alors, nous allons maintenant inviter Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam, ITUM, monsieur André Michel et monsieur Antoine Grégoire à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir.

10

M. ANDRÉ MICHEL :

Bonsoir. Je vais laisser...

15

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ MICHEL :

20

... monsieur Antoine Grégoire se présenter.

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir le Commissaire.

25

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

M. ANTOINE GRÉGOIRE :

30

Antoine Maniteu Grégoire, conseiller politique, je représente la communauté de Uashat mak Mani-utenam. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

35

Bonsoir. Kwe.

LE COMMISSAIRE :

40

Bonsoir.

M. ANDRÉ MICHEL :

5 Kwe. Moi, je me présente, André Michel, je suis originaire de Uashat mak Mani-utenam. Présentement, je travaille comme biologiste consultant pour la communauté de Uashat mak Mani-utenam, ITUM.

10 D'emblée, je vais commencer à présenter le mémoire qu'on a fait. Vu que la langue française n'est pas la langue maternelle, je vais me prendre le temps de le lire, puis ce n'est pas trop long, le mémoire. Merci.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Le présent mémoire est déposé... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] et sur les activités traditionnelles des Innus de UM. »

15 **Fin du mémoire.**

Merci, Monsieur le président.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Michel, pour votre mémoire.

25 J'aurais une question en particulier. Dans la page 3, d'ailleurs, vous parlez du bassin versant de l'affluent RP2. J'étais allé chercher la carte. D'ailleurs, c'est la même carte tout à l'heure qu'on a vue dans une des présentations de monsieur Fafard. On voit que dans la tête du bassin RP2, c'est là que le promoteur projette d'installer son... le bassin de résidus miniers fins, là, qu'il appelle le bassin nord-ouest.

30 Ce que j'aimerais savoir, si c'est possible, c'est... donc, vous vous inquiétez de l'impact de la modification du régime hydrologique, donc... donc, ce que je comprends, dans la rivière aux Pékans, dans ce secteur-là. Particulièrement, c'est quoi votre préoccupation, si c'est possible de l'avoir?

35 **M. ANDRÉ MICHEL :**

40 Bien, c'est le fait que, éventuellement, ça va amener plus d'eau à l'usine puis, t'sais, on sait très bien que, éventuellement, l'eau va retourner au bassin versant de la rivière aux Pékans, mais à quel prix? Est-ce qu'il va être plus contaminé? C'est notre inquiétude aussi, là. Puis le fait aussi que, nous autres, on travaille sur le projet de la réserve aquatique de la rivière Moisie, puis dans ce projet-là, là, on essaie de limiter aussi la zone pour le territoire, là, qui va être protégé aussi par le bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Donc, on doit comprendre que c'est le fait qu'il y aurait plus d'eau qui va être acheminée, qui va transiter vers le... disons, restons vers le lac Webb, puis relâchée en aval, autrement dit, du lac Webb vers la rivière aux Pékans, ce serait ça qu'on doit comprendre. C'est ça, d'ailleurs, on est en train de regarder ça pour savoir l'agencement des nouveaux bassins versants, qu'est-ce que... c'est quoi les différences en kilomètres carrés, là, pour voir jusqu'à quel point, c'est ça, là, il va y avoir des changements dans le drainage. On est en train d'examiner ça. Oui.

10 **M. ANDRÉ MICHEL :**

15 Un autre point aussi, une autre possibilité, c'est que... on a vu... bien, on a fait des recherches dans d'autres projets, là, il y avait de la relocalisation puis le sauvetage des poissons qui étaient effectués, puis on... t'sais, ça serait une mesure d'atténuation, là, qu'on recommanderait à la compagnie, là, parce que présentement, là, c'est... les poissons vont être tués, j'imagine, là.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est ça, donc dans le secteur principalement du bassin versant RP2, là, il y a quand même... si je me souviens bien, vous avez dit qu'il y a 11 lacs dans ce secteur-là?

M. ANDRÉ MICHEL :

25 Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, on... Ça, vous l'aviez mis dans votre mémoire, que je me souviens?

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Parce que j'ai entendu parler, la... oui, c'est ça, elle était dans votre mémoire. Je me souviens d'avoir lu.

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui, mais c'est parce que nous autres, on a fait des vérifications après la première audition, puis ça existe des possibilités. Il y a des compagnies qui font ça.

5

LE PRÉSIDENT :

Ça s'est déjà fait, oui.

10

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K. Donc, on en tient compte. — Oui, Georges.

LE COMMISSAIRE :

20

Justement, sur ce point-là, vous dites que vous avez beaucoup travaillé avec ArcelorMittal; les consultations qu'il y a eu, vous étiez là. Est-ce que vous avez discuté précisément de ce point avec les représentants d'ArcelorMittal, pour la relocalisation des poissons?

M. ANDRÉ MICHEL :

25

Ce qui arrive, monsieur, c'est que moi, je suis comme consultant, puis ça fait depuis tout récemment que je travaille auprès d'ITUM, là. Je ne sais pas pour les réunions précédentes.

30

Mais ce qu'on veut dire aussi, là, ce qui est important pour ITUM, c'est que oui, en 2012, on a signé une ERA avec la compagnie, cependant, ce n'était pas un chèque en blanc. On est toujours préoccupé par l'environnement, puis dans les comités de protection de l'environnement, on travaille toujours à ce que la sauvegarde de l'environnement aussi soit préservée aussi.

LE COMMISSAIRE :

35

Alors, vous avez évoqué tantôt les impacts sur les activités traditionnelles innues, et moi, je voudrais vous demander : est-ce que vous pensez que, dans le rapport qui a été présenté, ArcelorMittal a sous-estimé l'importance du territoire et de ses ressources? De votre point de vue, est-ce qu'ils l'ont sous-estimée? Parce que vous avez amené beaucoup d'informations ici, et on a l'impression qu'il y a quelque chose qui a manqué dans le rapport, qu'il y a quelque chose qui a échappé. Est-ce que c'est le

40

cas? Et c'est quoi qui a échappé? Qu'est-ce que vous auriez aimé qu'on retrouve et sur lequel on aurait pu mettre l'accent pour estimer que vos attentes ont été prises en compte?

M. ANDRÉ MICHEL :

5

Bien, ce qui est... dans la conception innue, ce qui est inconcevable pour nous, là, c'est de détruire un lac, de détruire des milieux humides. C'est un concept chez les Innus qui nous apparaît vraiment inconcevable.

10

Je sais qu'à ITUM, il y a un programme d'aide aux trappeurs, puis qu'on aide les trappeurs au niveau... financièrement, pour continuer la pratique des activités traditionnelles. Et, à chaque printemps, on investit, il y a plusieurs de nos membres qui s'en vont dans la région de Fermont, et spécifiquement pour la chasse à la bernache du Canada, puis la bernache du Canada adore les milieux humides, puis c'est sûr dans ces endroits-là. C'est sûr que la compagnie nous dira qu'il y a d'autres milieux humides, sauf que, à un moment donné, ça fait beaucoup de destructions d'habitats, là. C'est seulement ça qu'on voulait dire.

15

LE COMMISSAIRE :

20

Une dernière chose à clarifier. Dans les commentaires généraux, vous dites que vous croyez que les enjeux environnementaux doivent toujours prévaloir sur les contraintes de coût. Qu'est-ce que vous voulez dire? Est-ce que ce n'est pas...

M. ANDRÉ MICHEL :

25

Bien, il y a plusieurs exemples dans ça. C'est que... monsieur Fafard en a parlé l'autre fois, le fait qu'il n'y ait pas d'usine de traitement à la sortie de l'effluent minier, mais il y a beaucoup aussi de... t'sais, dans la méthode de traiter les résidus miniers, t'sais, il y avait le séchage, ils parlaient du séchage, mais à un moment donné on évalue les coûts, puis ce n'est pas rentable pour la compagnie. Ce serait trop loin. C'est tout le temps la contrainte économique, là, des fois qui prévaut sur les affaires environnementales, là.

30

Éventuellement, on voit de plus en plus l'environnement fait partie du... on comprend au niveau mondial, là, mais j'espère que dans l'avenir on va encore de plus en plus investir. On parle de restauration des sites miniers, ça, c'est des lois récentes, là, mais quand on regarde la région de Schefferville qui a été dévastée, dans ce temps-là, il n'y avait pas ce genre de règlements.

35

On s'en va dans la bonne direction, mais il y a beaucoup de choses encore en environnement que c'est les questions de coût économique versus l'avantage au niveau de l'environnement qui... C'est pour ça qu'on dit que, des fois, il faudrait investir un peu plus en environnement.

40

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez de la variante 6 du projet qui avait été éliminée lors de la première analyse qu'ils ont faite?

5

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui oui oui. Parce que là, oui, c'est une parmi tant d'autres, là, dans le cadre de l'étude d'impact.

10

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

15

Messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

Oui, vous voulez ajouter? Allez-y.

20

M. ANTOINE GRÉGOIRE :

Oui. Je vais parler pour ITUM. C'est nous autres, on a... dans le passé, on a eu des mauvaises expériences avec des minières, des coupes forestières. Aujourd'hui, on va faire partie de... on va collaborer avec... à l'environnement. C'est sûr qu'on... il va falloir être là à temps plein, sur les digues, sur toute la vérification. Sans ça, c'est impensable de laisser aller une compagnie, de tout leur laisser... leur laisser carte blanche de faire ce qu'ils veulent à leur manière puis tout. Puis là, nous autres, ITUM va collaborer, va faire le suivi avec Arcelor, s'il y a lieu, pour le projet. La surveillance aussi.

25

LE PRÉSIDENT :

30

Vous entendez être présents sur le territoire?

M. ANTOINE GRÉGOIRE :

35

Présents, oui, tout le temps, à temps plein parce que, regarde, il y a eu trop de mauvaises expériences. Puis il va falloir qu'on collabore, sans ça, regarde... on parle d'environnement, là, on parle d'avenir. On veut bien collaborer au projet, mais il va falloir respecter aussi notre environnement.

C'est le message que j'avais de Innu TakuaiKAN.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, on note la précision à votre mémoire. Alors, c'est apprécié. Je vous remercie.

5

**M. DANIEL GIRARD
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE**

10

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Daniel Girard de l'Association de protection de la rivière Moisie.

15

Alors, bonsoir monsieur Girard.

M. DANIEL GIRARD :

20

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire. Heureux de vous revoir après ma petite escapade à Fermont juste avant les fêtes.

25

Je vais lire en... presque en entier le mémoire, sauf que je vais faire abstraction des acronymes, des tables des matières et des verbatims relevant de l'audience de Fermont, que vous avez entre les mains, qui justifient tout simplement notre approche, là, par rapport à ça.

Pour commencer, les buts et objectifs de notre association.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30

Début de la phrase, à la page 4 : « L'Association de protection [...] »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] de la rivière Moisie et de ses tributaires. »

35

Inutile de vous rappeler qu'un tributaire important de la rivière Moisie, c'est la rivière aux Pékans, et que la confluence Pékans-Moisie, c'est pratiquement 50-50; c'est 43 % venant de la Pékans, 57 % venant du bassin principal de Moisie. Oui, rendu à l'embouchure, c'est seulement 18 %, mais en haut, on s'entend que, à la confluence, c'est quelque chose de beaucoup plus important.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40

Début de la phrase, à la page 4 : « L'APRM a vu le jour suite [...] »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] provenant des digues du Mont-Wright. »

Il y a eu des correctifs par après, mais ce déversement-là existait quand même.

5 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 4 : « À l'automne 1978, la volonté [...] »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] (145 kilomètres de l'embouchure) [...] »

10 Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les rivières à saumon, c'est la seule rivière au Québec où il y a une passe migratoire située à 145 kilomètres de l'embouchure. Ça n'existe pas. La majorité des rivières ont des territoires d'aux alentours de 80, 90 kilomètres. Donc, on a une passe migratoire située à 145 kilomètres, ce qui est exceptionnel.

15 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 5 : « [...] augmentant ainsi ses aires [...] »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] de la décharge du lac Webb. »

20 Donc, l'eau du lac Webb, à la sortie du lac Webb, jusqu'aux meilleurs habitats de la Moisie, ça lui prend à peu près une journée, une journée et demie. La moyenne... la vitesse de courant est aux alentours de cinq kilomètres/heure, donc ça lui prend à peu près une journée, une journée et demie partir de l'émissaire du lac Webb jusqu'aux meilleurs habitats de la rivière Moisie.

25 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 6 : « Au cours des cinq dernières années [...] »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] de l'Environnement et des Parcs (DPÉDD) [...] »

30 Dans ce temps-là, c'était leur nom.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « [...] que si leur objectif était véritablement [...] »

35 **Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] ne font pas partie de la réserve aquatique [...] »**

Et là, je vais vous montrer... je ne sais pas si mon... pour pouvoir sortir de...

40 Eh bien oui! C'est une carte interactive directement du ministère de l'Environnement, O.K., qui montre... C'est sûr que là, je vais vous la diminuer, mais après ça, je vais vous l'agrandir. On voit bien la

Côte-Nord et, en vert, on voit très bien...

5 Bon. On voit très bien, ici, tout ce qui est en bleu, O.K., c'est la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Il y a une partie ici que là, vous ne voyez pas, parce que je pourrais agrandir puis vous parler de toutes les anecdotes et tous les pourparlers qu'il y a eu, mais tout le secteur de la rivière Wapatek devrait être inclus prochainement dans la réserve aquatique.

10 Et si on s'en va plus en haut, on voit ici que tout l'émissaire, O.K., du lac Gentilhomme -- excusez-moi si je vais vite, là -- mais l'émissaire du lac Gentilhomme a été intégré à la réserve aquatique de la rivière Moisie parce que, justement, il n'y avait pas d'enjeux miniers, il n'y avait absolument rien à ce moment-là. Mais quand on se rapproche de Fermont, on s'aperçoit que tout le site minier, O.K., tout ce qui est par rapport aux installations d'ArcelorMittal -- dans le temps le QCM -- ont été exclues volontairement, O.K., de la réserve aquatique parce que, justement, ces compagnies minières là ne voulaient pas avoir à se soumettre à des directives beaucoup plus importantes au niveau des conservations. Donc, ça a été enlevé.

15 Mais si on va plus... encore plus en profondeur, vous voyez exactement le lac Webb où il est situé par rapport à la réserve aquatique. Le lac Webb est directement ici. À quelques kilomètres à peine, c'est la rivière aux Pékans, qui est un affluent. Et on sait que tous les... à la charge du lac Webb, c'est ici que sont envoyés tous les résidus miniers, traités, de la compagnie minière ArcelorMittal.

20 Parce qu'on ne voit pas beaucoup ça dans l'étude d'impact. T'sais, on n'a pas l'impression... on a l'impression que tout ce qui se passe, ça se passe tout en dehors du bassin versant de la Moisie, mais quand tu prends le temps de regarder comme il faut comment c'est organisé, tu t'aperçois que tout ce qui est traité en eau retombe indirectement à la rivière aux Pékans, donc directement dans la rivière Moisie.

25 Fin de la parenthèse, je n'ai plus besoin de ma... Mais c'était pour vous expliquer vraiment comment c'est orienté.

30 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 6 : « Comme nous le voyons bien [...] »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] par différents intervenants. »

35 En 2003, d'ailleurs, quand il y a eu la création de la réserve aquatique projetée, l'APRM a reçu le prix François de Beaulieu-Gourdeau par la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique.

40 *« Cet honneur est la plus haute distinction au Québec remis par cette fédération. »*

L'APRM a aussi reçu, par la Fédération du saumon atlantique -- on vous disait qu'il y a une fédération internationale -- le prix de l'Affilié de l'année, dans cette même année, et son président d'honneur... et son président, le tableau d'Honneur.

5 « *Au printemps 2004, l'APRM a reçu, au Gala des Entreprises 2004, le prix Secteur développement régional.* »

Pour vous montrer que, oui, on fait de l'environnement, mais on fait du développement régional aussi.

10 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 7 : « Permanence de la réserve aquatique [...] »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] par la représentante du MDDELCC. »

15 Donc, je vous tairai ce bout-là, c'est inutile.

Maintenant, parlons du projet d'aménagement. On vous l'a dit en entrée de jeu, quand on est allé à Fermont, qu'on a trouvé que la compagnie minière avait carrément manqué de consultation.

20 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 8 : « Compte tenu de toutes les implications [...] »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] important tributaire de la rivière Moisie. »

25 « *Ceci étant dit, nous prenons acte de la prochaine phase de consultation affirmée par son représentant* », lors de la première audience publique, qui affirmait que si jamais il y avait des modifications quelconques pour agrandir ou pour améliorer une passe migratoire, bien, on sera prêt à participer avec eux.

30 Au niveau du manque d'informations qu'on vous a souligné dans la première partie, entre autres, nous avons demandé quels étaient les débits de la rivière, quels étaient les maximums, quels étaient les minimums. La réponse qu'on a eue à ce moment-là, c'est de nous dire : « Bien, on va vous donner des tableaux le lendemain. »

35 Le lendemain, bien de leur façon très rapide, on nous a présenté deux scénarios, avec un... avec les débits actuels, et l'autre avec des débits projetés. Rien sur les écarts minimums et maximums, que des moyennes et des données seulement à la charge du lac Webb. Donc, nous nous retrouvons avec la même connaissance qu'avant la période de questions. Il y aura aux alentours de 60 millions de mètres cubes d'eau qui va être versée annuellement dans le bassin de la rivière aux Pékans. Mais de quelle

40

façon? À quelles normes? Il y a-tu des moments que c'est 8 mètres cubes? Il y a-tu des moments que c'est 30 mètres cubes? Il y a-tu des moments que c'est 18 mètres cubes? Aucune idée. On ne sait absolument rien de ça.

5 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 8 : « Quel est le débit maximal et minimal... »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] les mêmes que ceux utilisés au lac Bloom. »

10 Les entreprises de ce type-là, pour aménager des digues et organiser des choses autour des milieux... les milieux miniers comme ça, il n'y en a pas des tonnes au Québec, et c'est souvent des entreprises qui sont habituées de faire les mêmes contrats pour les mêmes entrepreneurs -- pour les mêmes compagnies, donc on ne croit pas que les entrepreneurs d'ArcelorMittal vont être meilleurs que ceux-là du lac Bloom.

15 Oui, ils ont dit qu'ils allaient faire des bonnes digues...

20 « *Dans son étude d'impact, le promoteur affirme qu'il va fabriquer de bonnes digues avec des déversoirs d'urgence -- je pense que c'est important de comprendre la problématique des déversoirs d'urgence -- advenant une situation climatique exceptionnelle pour empêcher la destruction de ces mêmes digues. Il est clair que si cette situation se produit, l'eau est non traitée, et admis par le promoteur, se retrouvera dans l'environnement.* »

25 Et ça, on vous a... tous les relevés de la première session sont inscrits. Donc, c'est clair que si on est obligé d'ouvrir la valve, l'eau, elle va se ramasser dans l'environnement, il n'y aura pas de traitement d'eau, puis l'eau, elle va être rouge. Bon.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30 **Début de la phrase, à la page 9 : « Ceci n'est pas très rassurant [...] »**

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] ce risque serait acceptable. »

35 Parce qu'on a vu qu'il avait mis des mesures d'urgence pour les ponceaux, pour la route 389, donc on pense qu'il pourrait peut-être regarder, le promoteur, certaines mesures d'urgence qu'il pourrait peut-être mettre en place pour limiter le ruissellement vers la rivière aux Pékans. Bon.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase, à la page 10 : « Un système de décontamination [...] »**

Fin de la phrase, à la page 10 : « [...] et comment feront-ils pour contrôler leurs problèmes de

matières en suspension (MES)? »

5 Qu'ils ont admis eux-mêmes. Nous avons été vraiment surpris de leurs réponses : ils vont améliorer leur système avec le temps, mais ils ne savent pas encore comment.

Et là, nous avons tout expliqué tout ce qu'ils nous ont dit à ce moment-là.

10 De plus, ils ont affirmé qu'il y avait des problèmes de matières en suspension. Et toutes les questions ont été posées à cette... à la première période de l'audience, donc c'est quand même surprenant de voir qu'il n'y a pas de mesures précises par rapport à ça.

« Pour nous, ces réponses sont inquiétantes. Depuis plus de quarante ans... »

15 Et c'est quasiment 44 ans, 1974, là, ou en tout cas...

« Depuis plus de quarante ans, le promoteur déverse des résidus miniers dans le lac Webb en respectant les normes, mais pas toujours -- parce que, des fois, leurs systèmes ont des problèmes -- car il arrive des événements incontrôlables. À la charge du lac Webb, tout est rouge -- c'est clair qu'à la sortie du ruisseau du lac Webb, quand ça rentre dans le lac Webb, tout est rouge -- mais à la décharge du lac Webb, l'eau est d'une excellente qualité. »

20 On en doute un peu. On n'en doute pas un peu : on est sûr que ce n'est pas vrai.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

25 **Début de la phrase, à la page 11 : « Le promoteur affirme aussi... »**

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] fut tout aussi surprenante. »

30 Personne ne peut garantir à 100 % qu'il n'y pas d'absorption de petites particules. Ça, c'est vrai.

Puis : « L'eau de la rivière Moisie est reconnue pour son excellente qualité. »

35 Tout ce qu'on nous a dit, c'est... à leur avis, ce qu'ils connaissent, c'est que l'eau est d'une excellente qualité. Pourtant, les derniers relevés, O.K., du ministère du Développement durable puis du ministère des Forêts, Faune et Parcs, ni ArcelorMittal ou qui que ce soit d'autre n'effectuent des contrôles réguliers à des moments cruciaux sur la qualité de l'eau tant dans la rivière aux Pékans que dans la rivière Moisie, alors comment pouvons-nous dire de telles affirmations? La dernière étude du ministère du Développement durable et de Lutte contre les changements climatiques remonte à 1996, donc depuis 22 ans aucune analyse n'a été faite de façon systématique.

40

« Pendant ce temps-là, la production de ArcelorMittal a plus que doublé. »

On est parti d'à peu près 10 millions de tonnes, puis on est rendu à 25 millions de tonnes. Il y en a qui ont parlé de 28, tantôt, mais je pensais que c'était 25.

« Des mesures compensatoires suffisantes? »

C'est la question qu'on se pose.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 12 : « Que l'on profite d'un nouveau projet [...] »

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] nous n'élaborons pas davantage. »

Mais on ne trouve pas ça normal qu'une compagnie qui ait été rachetée, qui avait l'obligation d'avoir un... de restaurer les sites miniers, ait racheté, puis qu'on profite d'un nouveau développement pour restaurer ces anciens sites miniers là, c'est un peu... en tout cas, ça nous semble un petit peu bizarre. Mais si, comme on vous dit, si les deux ministères concernés sont d'accord, on va les laisser faire.

« Par contre, si des mesures compensatoires touchant directement la rivière Moisie sont mises en place, notre organisme se fera un plaisir de collaborer avec le promoteur. »

Exemple, la remise, refaire la passe migratoire sur la branche de la rivière Nipissis.

Les mesures d'atténuation. On a bien cherché des mesures d'atténuation dans l'étude d'impact du promoteur en ce qui concerne la rivière aux Pékans et la rivière Moisie. On n'a rien trouvé.

« Pourtant, la décharge du lac Webb se retrouve directement dans la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Tel que spécifié par le MDDLCC, les normes pour ce type de plan d'eau seront plus sévères. »

C'est clair qu'avec la réserve aquatique qui va être permanente au cours des deux ou trois prochaines années, les normes vont être plus sévères. Si les normes sont plus sévères, bien l'eau qui sort du lac Webb, bien il faut qu'elle soit plus propre. C'est clair.

« À aucun endroit, il n'est mentionné des correctifs. C'est comme si le promoteur considérait qu'il n'a aucun impact sur la rivière aux Pékans. »

C'est un peu inquiétant. Ceci est très inquiétant, même.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Des mesures d'atténuation indispensables [...] »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] à la décharge du lac Webb. »

5

Je pense que le pH, il y a des gens qui en ont parlé ce soir. Ce n'est pas si clair que ça.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

10

Début de la phrase, à la page 14 : « Qu'un suivi de la qualité des eaux [...] »

Fin de la phrase, à la page 14 : « [...] du croisement aux Pékans/Moisie. »

15

Si on veut savoir si la qualité de l'eau, elle a changé, bien il faut prendre des données aux deux endroits; il faut le savoir dans la rivière aux Pékans, comment elle est en haut de la décharge du lac Webb, puis il faut le savoir à la rivière Moisie, comment elle est en haut de l'arrivée de la rivière aux Pékans. Si on n'a pas ça, si on n'a pas ces données-là, on ne peut pas faire de comparaisons, dire : « On n'a pas d'impact. »

20

Et, vous savez, je suis convaincu, Monsieur le président et Monsieur le commissaire, que dans ce type d'intervention là, quand c'est le temps, un organisme sans but lucratif ou un organisme du milieu, de faire la démonstration qu'il y a un impact, avec le peu de budget dont on dispose et le peu de budget que le ministère de l'Environnement nous consacre pour justement faire ces études-là, il est très difficile de prouver au... de démontrer au promoteur qu'il a un impact à long terme. Donc, c'est important que ça soit établi au préalable.

25

Bien entendu, les périodes visées, on parle de la crue printanière parce qu'il y a un accumulement. Il n'y a pratiquement pas d'eau qui coule pendant l'hiver, donc on dit qu'en crue printanière, il doit y avoir un moment où est-ce qu'il y a vraiment une période importante.

30

En étiage estival, est-ce que le pourcentage est plus élevé au moment où est-ce que l'eau est très basse? Et pourquoi la fin du mois de novembre et la -- la fin du mois de septembre et la fin du mois d'octobre? Parce que là, c'est là que la compagnie va avoir une augmentation de 66 % et de 50 -- de 59 % de leur apport dans le lac Webb. Donc, on pense que c'est important de prendre des données précises à ce moment-là.

35

En plus de ça, à cette période-là, c'est la période de fraie des grands saumons. Donc, si on veut savoir si on a une influence, bien il faut être capable d'aller calculer à ce moment-là quels sont justement les impacts.

40

« Pour la deuxième mesure, notre organisme est prêt à regarder avec le promoteur les

possibilités d'une entente de service, compte tenu de notre expertise et aussi de notre présence pendant une grande période de l'année à la passe migratoire Katchapahun. »

5 Nous sommes là pendant plus de deux mois; on compte les saumons, on améliore la passe, on fait l'entretien, on a des hélicoptères qui montent de façon régulière pour l'approvisionnement, on pourrait prendre un contrat avec eux et aller faire les prélèvements en hélicoptère dans les différents endroits qu'on pense. Donc, il y a moyen de faire quelque chose à des coûts raisonnables.

10 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page 14 : « Nous sommes conscients que [...] »

Fin de la phrase, à la page 14 : « [...] par plusieurs dizaines de millions de dollars. »

15 Et là, on parle de « dizaines de millions de dollars », mais je ne suis pas sûr que ça n'a pas monté jusqu'à au-dessus de 100 millions de dollars.

« Depuis ce temps... »

20 On n'a pas pu avoir les chiffres exacts. Si j'avais pu avoir les chiffres exacts, je vous les aurais donnés.

« Depuis ce temps, cette même compagnie a entrepris un programme de stabilisation des falaises le long de leur voie ferrée. »

25 Justement pour ne pas qu'il arrive un accident comme ça.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30 **Début de la phrase, à la page 14 : « Cet incident aurait été sûrement [...] »**

Fin de la phrase, à la page 14 : « [...] soyons donc proactifs. »

35 Donc, nos conclusions : nous demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qu'il recommande au gouvernement du Québec d'autoriser le projet. On l'a toujours dit au début, qu'on était d'accord.

« D'autoriser le projet d'aménagement de nouveaux bassins de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal avec les mesures d'atténuation suivantes. »

40 Comme on vous l'a dit précédemment...

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 15 : « Qu'un système de filtration [...] »

Fin de la phrase, à la page 15 : « [...] par les déversoirs d'urgence. »

5

Fin du mémoire.

Je vous remercie, Monsieur le président, ainsi que Monsieur le commissaire.

10

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15

Merci, monsieur Girard.

Un petit aparté, c'est ça, vous avez mentionné Sainte-Marguerite-3. Effectivement, je m'en rendais compte tout à l'heure, j'étais sur la commission, ça va faire -- ça ne nous rajeunit pas, par contre, ce que je vais dire -- ça va faire 25 ans presque jour pour jour qu'on était ici, le BAPE, en fin janvier, tout début février, là, pour tenir la première partie de l'audience publique. Je voulais souligner ça. Je me souviens de votre participation.

20

M. DANIEL GIRARD :

25

Et vous vous souvenez que les débats n'étaient pas faciles.

LE PRÉSIDENT :

30

Effectivement. Mais ça portait sur la rivière Moisie, effectivement.

M. DANIEL GIRARD :

Effectivement.

35

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais une petite précision, en fait, juste une petite précision sur votre recomman... sur vos conclusions. Vous dites... vous nous demandez de « recommander ». La nuance à dire, c'est que nous, on émet des avis : on estime que le promoteur devrait. Parce que c'est la ministre, techniquement, qui

40

fait les recommandations au gouvernement. Ça fait que nous, on émet plutôt des avis dans ce temps-là, en disant : « Le promoteur... La commission estime que le promoteur devrait », là. C'est la façon qu'on formule les choses. Je voulais une petite précision là-dessus.

5 C'est sûr que je reviens encore, sur le système de filtration, comme je vous dis, je ne sais pas quoi en penser à ce stade-ci parce que, comme je vous dis, tout à l'heure, bon, vous étiez là, comment... quelle serait la réceptivité du ministère de l'Environnement à proposer... C'est sûr qu'on peut toujours dire qu'elle soit regardée, mais c'est clair que c'est le MDDLCC qui va disposer.

10 **M. DANIEL GIRARD :**

Mais, Monsieur le président, je ne peux pas comprendre que le ministère de l'Environnement accepte la destruction de 25, 30 lacs, 40 ruisseaux, un nombre incroyable de territoires qu'il y a déjà du poisson, pour accepter d'avoir un nouveau champ pour la sédimentation, puis qu'il ne sera pas capable d'accepter un système de filtration. Bien, ils sont d'une autre époque.

Dites au ministère de l'Environnement : « Vous n'êtes plus dans les années 50, c'est le temps que vous reviriez votre capot de bord et que vous regardiez... Soyez proactifs, vous autres aussi, regardez en avant. Regardez pour tous les développements qui vont venir à l'avenir. »

20

Il va falloir qu'à un moment donné, si on veut protéger l'environnement, qu'on avance justement avec des procédés un petit peu plus avant-gardistes. S'ils sont restés dans leurs vieux règlements des années 50, ce n'est pas de ma faute. Ils ont rien qu'à les changer.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est votre...

30 **M. DANIEL GIRARD :**

C'est aussi simple que ça.

LE PRÉSIDENT :

35 Je ne veux pas défendre le ministère, il est capable de se défendre lui-même, mais c'est sûr, c'est vous êtes dans la perception. On voit le bassin B+, bien, c'est une nouvelle exigence, justement pour éviter qu'il y ait des déversements, disons, intempestifs dans les situations de grands débits. Donc, ça veut dire, le bassin B+, le ministère dit : « Il faut que vous installiez ça à l'extérieur des cours d'eau. » Le bassin B+, sa fonction, entre autres, c'est d'éviter qu'il y ait des gros déversements par rapport à la situation actuelle, hein, donc c'est un bassin de rétention, et non un bassin de sédimentation, le bassin

40

B+. Donc, on voit comment le ministère y va.

Autrefois, on le voit, on voyait les présentations, le bassin... ce qu'ils appellent le bassin est-centre et est-sud, bien c'était un lac. Maintenant, les compagnies ne peuvent plus installer des bassins de sédimentation dans des lacs. C'est pour ça que je vous dis... En tout cas.

M. DANIEL GIRARD :

Mais est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'ils permettent quand même la destruction de certains lacs sur tout ce territoire-là? Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'ils permettent la destruction de certains ruisseaux? Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'ils permettent quand même pas mal de choses?

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais en fait, c'est... encore une fois, le ministère va juger en disant : « Bien là, on fait un projet ou on n'en fait pas. » Maintenant, il introduit les notions de compensation de l'habitat du poisson puis les notions de compensation de... les milieux humides. Alors, c'est ça qui est nouveau. Il y a une loi qui a été adoptée là-dessus. Donc, c'est sûr que si tu dis... On parle qu'il y a un million de lacs au Québec, hein. Quand on va en avion, ils sont partout, les lacs. C'est sûr que si on dit : « Il n'y a plus un lac qui peut être détruit »...

M. DANIEL GIRARD :

Et 4 500 rivières.

LE PRÉSIDENT :

... je pense qu'il n'y a plus grand-chose qui pourrait se faire. C'est ça la réalité. Mais, d'un autre côté, le ministère il dit : « Bien, vous devez compenser, là. » Dans le Nord, c'est un pour un, mais dans la région de Montréal, c'est trois pour un, parce qu'il y a du rattrapage à faire à Montréal.

Ça fait que c'est sûr que, je vous le dis, là, je veux être honnête avec vous, je ne sais pas comment le ministère, comment il va juger ça, là, mais ça fait partie... c'est le ministère qui tient le crayon, hein. Nous, on fait un rapport, mais le ministère, lui, il fait son analyse environnementale. Il est en train de la faire, puis il continue à la faire après notre rapport. C'est lui qui tient le crayon jusqu'à la fin. Ça fait que c'est comme ça qu'il faut le voir.

M. DANIEL GIRARD :

5 Je suis d'accord avec vous, mais ils ont... mais dans la première partie des audiences, la représentante du ministère de l'Environnement l'a très bien dit, le ministère du Développement durable et de Lutte contre les changements climatiques dit que les normes vont changer quand elle va devenir réserve aquatique. Comment ils vont faire pour faire respecter, à la sortie du lac Webb, les nouvelles normes pour la réserve aquatique s'ils n'acceptent pas un système de filtration? Je fais seulement vous poser la question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

15 Mais ce qui semble être la position du ministère, c'est qu'ils demandent des interventions additionnelles, par exemple par des fossés d'interception puis un nouvel effluent que le promoteur... bon, des fois il l'appelle... ça dépend des documents, il l'appelle le Webb1 ou le HS2, là, mais c'est à l'extérieur du lac Webb. On voit comment le ministère se gouverne dans cette situation-là.

20 Mais écoutez, là, c'est parce qu'on s'obstine entre nous autres, mais comme je vous dis, ce n'est ni vous ni moi ni Georges qu'on... ce n'est pas nous qui détenons -- qui tenons le crayon à la fin, là, quand... l'analyse environnementale, le ministère la finit, puis c'est lui qui pourra... qui fabrique le projet de décret. Mais on va la regarder, voir comment qu'on peut essayer de le dire, mais il faut être réaliste, il ne faut pas avoir trop... Mais, en tout cas, je suis mieux de dire : il ne faut pas avoir trop d'attentes sur ce point-là, même si on en parle.

25 Bien entendu, pour les mentions de suivi de la qualité de l'eau de la rivière, qualité de l'eau de la rivière aux Pékans, ça aussi, on va regarder vos propositions. Donc, on... peut-être qu'on va arriver au même, peut-être qu'on peut nuancer, mais effectivement...

30 **M. DANIEL GIRARD :**

Mais dans la première partie...

LE PRÉSIDENT :

35 ... on convient qu'il faut des suivis.

M. DANIEL GIRARD :

40 Vous êtes d'accord avec moi que, dans la première partie de l'audience, on avait l'impression que la rivière aux Pékans, l'eau était quasi immaculée, de la manière qu'on entendait le promoteur, que tout était parfait? Mais s'il n'y a pas personne qui le contrôle, si personne ne va le voir, si le ministère du

Développement durable, si le ministère de la Forêts, Faune et Parcs, si ArcelorMittal ne font pas les calculs...

LE PRÉSIDENT :

5

Il manque un peu de données.

M. DANIEL GIRARD :

10

... comment voulez-vous dire que l'eau est de bonne qualité? Il faut, à un moment donné...

LE PRÉSIDENT :

15

J'en conviens avec vous, il manque de données. On va regarder ça, ça aussi, mais on convient, il y aurait un effort à faire. — Oui, Georges.

LE COMMISSAIRE :

20

La restauration de l'ancien site, Lac Jeannine...

M. DANIEL GIRARD :

Oui.

25

LE COMMISSAIRE :

30

... vous avez émis des doutes, des réserves sur la démarche elle-même, mais dans votre mémoire, vous n'avez pas fait de propositions comme vous l'avez fait dans les autres cas, et moi, j'aimerais vous demander : en avez-vous une, de recommandation, de proposition par rapport à cette restauration?

M. DANIEL GIRARD :

35

On n'en a pas fait, O.K., parce que le promoteur nous a admis, en première partie d'audience, que, comme mesure compensatoire, il était peut-être intéressé à refaire, O.K., la passe migratoire sur la rivière Nipissis, ce qui nous semblerait une très... une très, très bonne idée. Et, d'ailleurs, on l'a dit dans la position. Sauf que je trouve que c'est... en tout cas, nous trouvons que ce n'est pas tout à fait normal qu'on prenne un projet d'expansion pour restaurer un ancien site minier, quand au départ ça devrait être l'obligation du propriétaire de ce site minier là de faire la restauration. On trouve que c'est un mauvais investissement. Mais ça, c'est le ministère des Ressources naturelles qui ont décidé ça, qui ont pris une

40

entente avec ArcelorMittal, puis le ministère du Développement durable qui ont pris une entente. Sauf que je trouve que leurs critères ne sont pas très serrés. Quand il arrive le temps qu'on demande justement de faire un système de filtration : « Wô! » Ils sont prêts à tout, mais ils sont très, très légers quand il arrive le temps de faire une restauration de site minier.

5

Ils devraient exiger des compagnies de faire la restauration de leurs sites miniers, et non pas à l'intérieur d'un programme de compensation sur un développement de nouveau projet. Ça n'a pas de sens. Ça ne tient pas debout. Mais c'est notre façon de voir les choses.

10

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Girard, nous vous remercions pour votre témoignage.

15

LE COMMISSAIRE :

Merci.

20

LE PRÉSIDENT :

Et on va regarder vos propositions.

25

M. DANIEL GIRARD :

C'est bien parfait. Je vous remercie. Bonsoir.

30

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

LE COMMISSAIRE :

Merci et bonne soirée.

35

**M. NICOLAS LAPIERRE ET M. MARC DUCHESNE
SYNDICAT DES MÉTALLOS**

40

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter le Syndicat des Métallos.

Alors, bonsoir messieurs. Je n'avais...

LE COMMISSAIRE :

5 Bonsoir messieurs.

LE PRÉSIDENT :

10 ... on ne m'avait pas donné vos noms, alors si vous voulez vous présenter, s'il vous plaît.

M. NICOLAS LAPIERRE :

15 Alors, bonjour, mon nom est Nicolas Lapierre, je suis coordonnateur régional pour le Syndicat des Métallos pour la grande et belle région de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai avec moi monsieur Marc Duchesne. Monsieur Marc Duchesne est président de la section locale 8664 de l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier.

20 Vous allez souvent m'entendre parler des 2 000 travailleurs syndiqués d'ArcelorMittal. Monsieur Duchesne en représente et est dûment élu par ses 200 travailleurs, donc directement impliqué dans le projet, le nouveau parc à résidus. Voilà.

25 Alors, je vais vous lire le mémoire de façon intégrale. Évidemment, nous, vous comprenez que notre spécialité, c'est les relations de travail, c'est les négociations de convention collective, c'est plaider les arbitrages de grief et les dossiers de CSST, plaider au niveau de l'assurance-emploi. On n'a pas une expertise au niveau environnemental, mais vous allez comprendre que notre mémoire a une mission un peu sociale et d'occupation du territoire. Donc, je pense que vous en avez pris connaissance.

30 Alors, si vous permettez, on va en faire la lecture de façon précise.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

35 **Début de la phrase, à la page 2 : « Présentation. Le Syndicat des Métallos, affilié [...] »**
Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] du projet de construction d'un nouveau parc à résidus. »

Fin du mémoire.

40 Alors, je vous remercie beaucoup de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs, pour votre mémoire.

5 Alors, comme on l'a dit à quelques reprises, au sujet des impacts potentiels, le cours d'eau, là, sur la qualité de l'eau, qui est... je pense qui est l'enjeu principal dans ce projet de bassin là, vers la rivière aux Pékans, alors nous, on va regarder en fonction aussi des propositions qui ont été faites dans les mémoires.

10 Voir que l'ensemble des mémoires qui nous ont été déposés, les gens disent : « Bon, on veut regarder ça, il y aurait des améliorations. » Donc, on... ce que les gens nous disent, ils ne viennent pas dire : « Il ne faut pas que le projet se fasse. » Le gros message qu'on reçoit, c'est : y aller au maximum vers les améliorations, quelques efforts de plus de la part du promoteur.

15 Alors nous, on va faire notre analyse, bien entendu, dans ce sens-là. On comprend que si le projet ne se fait pas, bien la mine, le Mont-Wright cesserait ses opérations, là. Je pense qu'on comprend bien cette dynamique-là également.

M. NICOLAS LAPIERRE :

20 C'est pour ça d'ailleurs qu'on a voulu souligner l'apport de tous les mémoires, parce que je pense que ça vient, en bout de piste, ultimement bonifier ce projet-là pour le bien-être des collectivités, évidemment.

25 **LE PRÉSIDENT :**

C'est noté.

LE COMMISSAIRE :

30 Messieurs, merci pour votre mémoire. J'ai vu que vous avez mis en évidence les impacts positifs et puis les problèmes qui pourraient survenir si jamais le projet ne voyait pas le jour, mais je voudrais quand même vous demander : vous, en tant que membres du syndicat, donc, qui discutez souvent avec les promoteurs, est-ce qu'il y a quand même des impacts environnementaux que vous avez relevés et
35 dont vous avez discuté, je veux dire, même déjà en votre sein et que... sur lesquels vous avez attiré l'attention du promoteur ArcelorMittal?

M. NICOLAS LAPIERRE :

40 Non, absolument pas, pour être bien honnête avec vous. Évidemment, c'est pour ça que notre

5 mémoire, c'est un aspect... une portée beaucoup plus sociale qu'environnementale. Non, puis en même temps, comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans le mémoire, on s'en remet un peu à votre gouverne et à la gouverne des différents ministères impliqués là-dessus. On a une confiance quand même au processus. Je comprends que, à certains égards, là, l'auto-réglementation, ça a une certaine limite, mais en même temps, je pense que l'industrie minière n'est plus ce qu'elle était. On ne fait plus les choses comme on le faisait dans les années 60. La preuve, c'est qu'il n'y a clairement pas eu de BAPE au début de l'exploitation minière; aujourd'hui, il y en a un. Je pense que les gens ont évolué aussi. Ça ne veut pas dire qu'il faut faire confiance... une confiance aveugle, mais en même temps, nos membres, ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils en ont besoin, de ce projet-là. Il n'est pas question, dans notre région, 10 qu'on n'ait pas ce projet-là. Ça fait que c'est sûr qu'on veut qu'il se fasse, mais que ça soit fait dans les règles de l'art puis pour le bien-être de tout le monde. Ça, c'est clair.

Mais on n'a regardé aucun impact... aucun impact environnemental.

15 **LE COMMISSAIRE :**

C'est noté. Merci.

20 **M. NICOLAS LAPIERRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

25 Alors, merci messieurs pour votre témoignage.

M. NICOLAS LAPIERRE :

Merci.

MOT DE LA FIN

35 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci était la dernière présentation de la soirée. On ne m'a pas avisé que d'autres personnes désiraient faire une intervention verbale. Alors, monsieur Guay-Lachance me fait signe que non. Alors, conséquemment, je vais procéder au discours de fermeture, sensiblement le même discours qu'on a fait hier soir à Fermont, sauf qu'ici, formellement, la séance ici met fin formellement à la deuxième partie de l'audience publique. 40

5 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE. Donc, on... le mandat... la ministre a 15 jours pour sortir... rendre le rapport public après la remise du rapport par le BAPE. Donc, ça veut dire, là, le centre de consultation va demeurer ouvert, là, jusque dans le courant du mois de mai 2018, dans une considération comme ça.

10 Tout à l'heure, j'ai mentionné les droits de rectification. Donc, il y a des mémoires, parfois substantiels, certains autres mémoires ont été simplement déposés sans être présentés, donc on va les rendre publics aussi. C'est-à-dire que les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit, en consultant les mémoires, donc vous avez le droit de rectification sur corriger des faits et non débattre de l'opinion émise dans un mémoire.

15 Donc, les gens auront jusqu'au 31 janvier prochain pour envoyer des rectifications par écrit à la commission. Si des gens n'étaient pas en mesure de respecter le délai du 31 janvier, donc veuillez en faire part aussitôt... bien, avant le 31 janvier, à monsieur Maxandre Guay-Lachance, qui est notre coordonnateur du secrétariat de la commission.

20 Si vous ne le faites pas, puis que vous nous envoyez ça dans un mois, par exemple, bien la commission pourrait décider, là... ne s'engage pas à accepter ce genre de rectification là. Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits, et non à se prononcer sur les opinions. Je vous le rappelle encore.

25 Parallèlement, maintenant, après la partie publique, donc les séances publiques, la commission d'enquête poursuit ses travaux. On va tenir compte des mémoires. On rapporte toujours les préoccupations des gens, mais en même temps, aussi, on regarde les propositions que les gens nous font puis on voit si on peut les intégrer dans notre analyse. Alors donc, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, donc nous devons remettre le rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 17 avril prochain au plus tard.

30 Finalement, je tiens à exprimer... la commission d'enquête, donc, en mon nom et mon collègue également, tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, soit en posant des questions à la première partie de l'audience, en déposant un mémoire ou en participant simplement, en assistant aux travaux du BAPE.

35 Et on remercie aussi à distance les personnes ressources et le promoteur pour leur collaboration au processus public.

40 Donc, je vous dis merci et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 55

5

10

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

15

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.

20

25

30

35

40